Nations Unies S/PV.9475

Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9475e séance
Mardi 14 novembre 2023, à 10 h 10
New York

Présidents :	M. Zhang Jun/M. Geng Shuang	(Chine)
Membres :	Albanie	Mme Dautllari
	Brésil	M. Moretti
	Émirats arabes unis	Mme Matar
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Kelley
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	Mme Koumby Missambo
	Ghana	M. Bonsu
	Japon	M. Yamanaka
	Malte	Mme Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police civile

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

23-35204 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police civile

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; M. Christophe Bizimungu, chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; M^me^ Christine Fossen, cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; M. Faisal Shahkar, Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies, Département des opérations de paix ; et M^me^ Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La présente séance se veut aussi interactive que possible. Nous attendons les questions des membres du Conseil aux chefs de la police civile et de ces derniers au Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance d'information. J'ai le grand plaisir d'être accompagné aujourd'hui par le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies et les chefs de la police civile de nos opérations de maintien de la paix en République centrafricaine et au Soudan du Sud, ainsi que par la Directrice exécutive de Security Council Report.

Nous nous félicitons vivement que le Conseil de sécurité reconnaisse l'importance du maintien de la paix comme l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales. Tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui, les États Membres, les membres du Conseil, les pays hôtes, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et les contributeurs financiers, ont intérêt à ce que les opérations de maintien de la paix soient efficaces et couronnées de succès. À l'heure où le multilatéralisme et le maintien de la paix se heurtent à des difficultés majeures, il nous incombe à tous de continuer de faire preuve d'initiative pour améliorer et adapter l'outil que représente le maintien de la paix. La paix, la sécurité et le développement dans le monde sont aujourd'hui confrontés à de nombreux problèmes, tels qu'un déclin mondial du respect de l'état de droit, la corruption, le mépris du droit international, la criminalité transnationale organisée, les atteintes aux droits humains et le rétrécissement de l'espace civique, qui nécessitent des réponses singulières et spécifiques de la part de la police. Par conséquent, nous devons travailler ensemble pour que la police des Nations Unies soit convenablement préparée, et dotée des équipements et ressources nécessaires pour y faire face.

Je salue le service et le dévouement des policiers et policières déployés dans nos opérations de paix, qui travaillent sans relâche pour servir les communautés dans des contextes de plus en plus difficiles. Et je voudrais honorer la mémoire des cinq policiers qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'année écoulée. Leur courage et leur sacrifice ne seront pas oubliés.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur la performance globale des opérations de maintien de la paix (S/2023/646), l'écart entre les tâches prescrites aux missions de maintien de la paix et ce que celles-ci peuvent réellement accomplir en pratique est désormais manifeste, notamment dans le contexte de certaines missions. Nous faisons et continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer l'efficacité du maintien de la paix des Nations Unies par l'entremise de l'initiative Action pour le maintien de la paix, en particulier dans les domaines que nous avons privilégiés dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Nous avons accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de nos engagements au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et dans la réalisation des priorités d'Action pour le maintien de la paix Plus. L'amélioration de nos opérations repose principalement sur un suivi rigoureux et transparent des performances et de l'impact des opérations de maintien de la paix. Nous avons récemment publié notre troisième rapport d'étape concernant Action pour le maintien de la paix Plus, qui nous permet en retour de rester sur la bonne voie pour nous acquitter de nos engagements. Le prochain rapport sera distribué aux membres en décembre.

Toutefois, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent pas tout faire toutes seules. Les conflits violents se multiplient dans de nombreuses régions du monde. Le nombre, l'intensité et la durée des conflits dans le monde n'ont jamais été aussi élevés

depuis la fin de la guerre froide. Et ce, dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, y compris au Conseil. Dans ces conditions, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent souvent réaliser que ce que j'appelle les objectifs intermédiaires du maintien de la paix, comme maintenir les cessez-le-feu, protéger des centaines de milliers de civils, jouer un rôle de médiateur dans les conflits locaux et renforcer les institutions dans la mesure du possible. Ces objectifs sont extrêmement importants, certes, mais l'objectif ultime du maintien de la paix des Nations Unies est de trouver des solutions politiques durables aux conflits. Sans le soutien politique unifié des États Membres, et en particulier du Conseil de sécurité, en faveur de solutions politiques dans les pays où nos missions sont déployées, nous ne pouvons qu'atténuer les conflits au lieu de les régler. Néanmoins, nous continuerons, malgré toutes les entraves, de ne ménager aucun effort pour appuyer les solutions politiques.

Par ailleurs, nous devons gérer nos attentes et reconnaître que les objectifs intermédiaires du maintien de la paix sont intrinsèquement importants. La police des Nations Unies joue un rôle capital dans la réalisation de bon nombre de ces objectifs.

La première priorité d'Action pour le maintien de la paix Plus, qui consiste à garantir la cohérence collective dans les stratégies politiques, reconnaît que les entités du système des Nations Unies apportent diverses ressources et un pouvoir de mobilisation qui peuvent soutenir et influencer la trajectoire politique d'un pays. En République démocratique du Congo, la police des Nations Unies participe à diverses activités aux niveaux national et local, dans le cadre d'une stratégie politique, en coopération avec des partenaires régionaux et sous-régionaux, et de la planification de la transition. La police des Nations Unies soutient les processus électoraux nationaux en formant la Police nationale congolaise à la gestion de l'ordre public afin de garantir la sécurité des élections et, en général, de renforcer ses capacités.

La deuxième priorité d'Action pour le maintien de la paix Plus est axée sur le renforcement des synergies grâce à une intégration stratégique et opérationnelle accrue entre les différentes composantes de la mission. La Division de la police des Nations Unies poursuit ses efforts en vue de tirer parti du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, notamment l'élaboration d'indicateurs d'impact liés à la police afin de mieux rendre compte des performances.

L'autre priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui consiste à garantir les plus hauts niveaux de responsabilité à l'égard des soldats de la paix, demeure essentielle pour renforcer la sûreté et la sécurité de notre personnel. Pour accompagner la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, la police des Nations Unies a effectué cette année des visites d'évaluation et d'appréciation des performances auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. De plus, nous travaillons avec les pays fournisseurs de personnel de police pour combler les lacunes éventuelles, notamment en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents ou les structures de commandement et de contrôle. La réunion ministérielle sur le maintien de la paix qui se tiendra le mois prochain à Accra, au Ghana, sera l'occasion de veiller à ce que les soldats de la paix des Nations Unies soient bien formés et bien équipés.

La police des Nations Unies poursuit ses efforts pour créer des conditions propices et favoriser un environnement de travail et des aménagements adaptés aux besoins des femmes. En République démocratique du Congo, de nombreux projets ont été mis en œuvre au profit des femmes militaires et des policières chargées du maintien de la paix, avec notamment une augmentation du nombre de sanitaires communs, la remise à neuf des logements et la construction d'espaces de loisirs dédiés. La police des Nations Unies continue également à appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles en améliorant la formation préalable au déploiement et celle dispensée en cours de mission.

En ce qui concerne la communication stratégique, qui est la sixième priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la police des Nations Unies contribue aux efforts déployés par le Département des opérations de paix pour lutter en amont contre la mésinformation, la désinformation et les discours haineux. Cela inclut depuis peu un cours en français sur la lutte contre les discours haineux et la désinformation pendant le cycle électoral, mis au point par la Force de police permanente et dispensé récemment en République centrafricaine.

Les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité imprègnent toutes les facettes de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Afin d'améliorer la protection des femmes et des filles en situation de vulnérabilité, la police des Nations Unies continue de se concentrer sur le

renforcement du dialogue avec la société civile et les organisations de défense des droits des femmes. En République démocratique du Congo, des partenariats de longue date au niveau local avec des organisations travaillant avec les personnes handicapées ont permis d'améliorer l'efficacité des services de police et de leur action auprès des femmes et des filles handicapées au sein des communautés. Au Soudan du Sud, pour remédier aux risques en matière de protection des femmes, la police des Nations Unies a effectué plusieurs patrouilles tenant compte des questions de genre, sur la base d'une analyse des niveaux de menace pesant sur les femmes, à partir des informations recueillies auprès de la population locale et de sources de renseignement.

En outre, avec l'appui des États Membres, la police des Nations Unies a déjà atteint les cibles fixées en matière de parité des sexes pour 2025 dans la plupart des catégories de personnel, les femmes représentant actuellement près d'un membre de la police des Nations Unies sur cinq, dont 30 % des policiers hors unités constituées et 16 % des membres d'unités de police constituées.

L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus s'inscrit dans le cadre d'un engagement collectif renouvelé à renforcer le maintien de la paix, outil inestimable pour la paix et la sécurité et expression de la solidarité internationale. Grâce à cette initiative, nous sommes mieux placés, même si ce n'est pas encore suffisant, pour relever les défis contemporains en matière de paix et de sécurité et, en fin de compte, pour améliorer la vie des populations que nous servons.

Cette séance d'information annuelle est l'occasion de réaffirmer le rôle vital que joue la police des Nations Unies dans tous les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix à sa consolidation. Elle nous permet de débattre de certaines des priorités clefs de la police des Nations Unies, l'objectif étant d'aider les États Membres à mettre en place des services de police représentatifs, réactifs et responsables, au service de la population et à même de la protéger.

Nous sommes très reconnaissants aux membres du Conseil de leur appui sans faille aux engagements au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et aux priorités du programme Action pour le maintien de la paix Plus et de leurs contributions généreuses en personnel de police hautement qualifié pour servir au sein de la police des Nations Unies.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé. Il contribuera de manière très utile et précieuse à notre débat à la présente séance.

Je donne maintenant la parole à M. Bizimungu.

M. Bizimungu : C'est un grand honneur pour moi de présenter le travail de la composante Police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans le cadre du renforcement des capacités des Forces de sécurité intérieure (FSI), c'est-à-dire la police et la gendarmerie de la République centrafricaine, en soutien à la mise en œuvre du mandat et de la stratégie politique de la Mission. Dans ce contexte, la police des Nations Unies entreprend trois types d'activités essentielles que sont la formation et l'assistance technique des FSI, le soutien en infrastructure et équipement et l'assistance institutionnelle, afin d'établir une police et une gendarmerie professionnelles et capables de servir le peuple centrafricain sur la base de principes démocratiques.

Je limiterai mes propos à deux points essentiels. Je donnerai d'abord un résumé des actions menées par la police des Nations Unies de la MINUSCA dans le cadre du renforcement des capacités des FSI. Ensuite, je présenterai l'impact concret de ces réalisations sur les FSI.

Les réalisations de la composante Police de la MINUSCA dans le cadre du renforcement des capacités des FSI sont nombreuses et utiles. Dans le domaine de la formation, la police des Nations Unies a contribué efficacement à la sélection des nouvelles recrues des FSI pour assurer un recrutement transparent et inclusif, tel que prévu dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. La police des Nations Unies a aussi participé à la formation de ces recrues et donné un soutien logistique à ces formations. Depuis 2019, 3 476 nouveaux éléments ont été recrutés et formés avec le soutien de la police des Nations Unies.

En parallèle, depuis 2018, la police des Nations Unies a donné 371 formations spécialisées, notamment dans le traitement des cas de violence fondée sur le genre ou de discours de haine, pour 10 493 FSI au total. Beaucoup de ces cours étaient des formations de formateurs afin que les FSI formées par la police des Nations Unies puissent, à leur tour, former leurs confrères. Aussi, la police des Nations Unies fournit de l'apprentissage aux FSI lors des patrouilles conjointes. En 2022, 7 663 patrouilles conjointes ont été effectuées avec les FSI.

La police des Nations Unies a également apporté un soutien considérable aux FSI dans le domaine de l'infrastructure et des équipements. Depuis 2018, la MINUSCA a appuyé, à travers la composante Police, la construction ou réhabilitation de 68 commissariats de police et brigades de gendarmerie, et le transport aérien pour le déploiement des FSI à l'intérieur du pays. Plus de 1 300 éléments ont été transportés rien que depuis 2022.

En ce qui concerne l'appui institutionnel, la police des Nations Unies a contribué à la rédaction des textes clefs essentiels à l'existence d'une police et d'une gendarmerie professionnelles. On peut citer entre autres le projet de décret portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale.

Il est important de mentionner que toutes ces réalisations ont été facilitées par une excellente collaboration qui existe entre la police des Nations Unies et les FSI centrafricaines.

Ayant présenté de façon très succincte les réalisations de la police des Nations Unies de la MINUSCA en matière de renforcement des capacités des FSI, je vais maintenant illustrer l'impact réel de ces réalisations sur l'accroissement de la capacité de ces forces.

L'impact des actions de la composante Police de la MINUSCA sur le renforcement des capacités des FSI est significatif. Dans les années 2018, les FSI étaient quasiment absentes dans le pays et incapables de fournir les services de base à la population. Aujourd'hui, grâce à l'effort conjugué du Gouvernement centrafricain et de la MINUSCA à travers sa composante Police, les FSI sont présentes et opérationnelles aussi bien à Bangui que sur une large partie du territoire. Nous remarquons une amélioration réelle de l'ordre public et du contrôle de la criminalité dans le pays.

L'effort de la police des Nations Unies a aussi un impact important quant au respect des droits humains au sein des FSI grâce aux différentes formations dispensées avec l'appui de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA, mais aussi au travail de la colocation effective dans quasiment tous les commissariats et brigades, où nous donnons en permanence des conseils en matière de traitement de dossiers judiciaires. Grâce à cette action de la police des Nations Unies, la notion de droits de l'homme est intériorisée progressivement par les FSI.

Je donnerai l'exemple de l'Office central de répression du banditisme (OCRB). Dans le passé, cet office était caractérisé par des violations flagrantes des droits humains. En mai 2022, la police des Nations Unies a commencé la colocation avec l'OCRB après avoir exigé le strict respect des droits de la personne humaine. Durant les sept premiers mois de la colocation, l'OCRB avait libéré 186 personnes gardées illégalement. L'OCRB a aussi réglé la situation de 20 autres personnes qui avaient été détenues sans jugement depuis plus d'une année, en libérant neuf et en déférant 11 au parquet. Aujourd'hui, l'OCRB est complètement transformé en un service plus respectueux des droits de l'homme, ceci grâce à la bonne volonté des autorités de la police centrafricaine, à la confiance mutuelle et aux efforts conjoints de la composante Police et de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA.

Il est aussi important de mentionner l'impact de la colocation de la police des Nations Unies avec la Cour pénale spéciale. La police des Nations Unies conseille et soutient les officiers de police judiciaire nationaux dans les investigations et l'élaboration des dossiers de la Cour pénale spéciale et leur transfère une expertise inestimable. À travers cette colocation, la police des Nations Unies contribue ainsi de façon significative à la lutte contre l'impunité des crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Centrafrique.

Il est encourageant de noter que les autorités de la police et de la gendarmerie nationales ne cessent d'exprimer publiquement leur satisfaction quant à l'impact du soutien de la police des Nations Unies et à l'état des bonnes relations de confiance et de respect mutuel entre la police des Nations Unies, la MINUSCA et les FSI.

Pour conclure, la MINUSCA a réalisé, à travers sa composante Police, beaucoup de projets de renforcement des capacités des FSI, et ceci produit un impact significatif. Aujourd'hui, les FSI sont davantage capables d'assurer le service de police à la population centrafricaine. Aussi, les autorités de la police et de la gendarmerie nationales sont très reconnaissantes à la police des Nations Unies pour son soutien crucial. Cependant, beaucoup reste à faire. La composante Police de la MINUSCA continuera d'accroître son empreinte en Centrafrique pour la mise en œuvre du mandat de la Mission, notamment la protection des civils, le renforcement de l'état de droit et la restauration de l'autorité de l'État.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Bizimungu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Fossen.

M^me^ Fossen (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité.

Il y a eu 23 ans le 31 octobre, le Conseil adoptait la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, la première résolution à reconnaître les répercussions des conflits sur les femmes et les filles et à répondre à la nécessité urgente d'incorporer dans nos interventions en faveur de la paix et de la sécurité une démarche sexospécifique (voir S/PV.4213). Une vingtaine d'années plus tard, alors que nous saluons les avancées obtenues de haute lutte, nous devons également rester conscients des insuffisances ainsi que des défis qui nous attendent.

Le Nouvel Agenda pour la paix constate que l'ONU est aujourd'hui à un tournant. En effet, le maintien de la paix et les activités de police de l'ONU sont à un moment charnière, qui nous contraint à nous interroger, à évaluer la situation et à nous adapter si nous voulons continuer à améliorer la vie des personnes que nous sommes appelés à servir. Dans un contexte géopolitique mondial difficile, les menaces telles que la discrimination fondée sur le genre, les événements climatiques défavorables comme les inondations et les sécheresses, les conflits liés au climat et l'insécurité alimentaire sont devenues plus tenaces et touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Par conséquent, il est impératif que nos interventions visant à protéger les civils continuent à tenir compte de la dimension de genre des menaces nouvelles et émergentes.

Ainsi, à Bentiu, au Soudan du Sud, quatre années de précipitations incessantes, d'inondations et d'accès limité qui en a résulté au bois de chauffage et aux moyens de subsistance pour les femmes ont coïncidé avec une forte hausse du nombre de signalements de violences sexuelles et fondées sur le genre. Alors que nous continuons d'observer des liens manifestes entre les phénomènes météorologiques extrêmes et les questions de genre, il est clair que nous devons améliorer notre compréhension de ces nouvelles dimensions, ainsi que la nature de notre intervention policière, y compris la formation, la sensibilisation et le renforcement de la confiance.

À Renk, dans le Haut-Nil, où sont arrivés plus de 350 000 rapatriés et réfugiés en provenance du Soudan, principalement des femmes et des enfants, une dispute pour l'accès aux ressources a entraîné des affrontements armés entre deux communautés. Un scénario similaire s'est déroulé sur le site de protection des civils de Malakal. Un désaccord concernant un point d'eau s'est traduit par des combats entre les Nuer et les Shilluk, qui ont fait au moins 17 morts. La communauté nuer a ensuite quitté le site pour la ville de Malakal, ce qui a donné lieu à des problèmes de protection supplémentaires.

Tant à Renk qu'à Malakal, la police des Nations Unies a joué un rôle essentiel pour apaiser les tensions, protéger les civils et garantir un passage sécurisé aux femmes et aux enfants en aidant les forces de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à extraire les civils menacés et à les installer ailleurs.

Outre la violence entre les communautés, la violence sexuelle et fondée sur le genre demeure une menace omniprésente dans tout le Soudan du Sud, ce qui est très inquiétant. Au troisième trimestre de 2023, la Division des droits de l'homme de la MINUSS a rencensé au moins 50 cas de violence sexuelle qualifiés de violence sexuelle et fondée sur le genre. Par rapport au deuxième trimestre, cela représente une augmentation de 150 % du nombre de cas et de 122 % du nombre de victimes. Bien que cette forte hausse puisse s'expliquer par le fait que davantage de femmes se manifestent pour signaler ces violences, l'ampleur et la portée de ces crimes restent occultées par la stigmatisation, l'omerta et le tabou.

De toute évidence, la police des Nations Unies ne peut plus continuer à faire comme si de rien n'était. De nouvelles interventions novatrices et améliorées s'agissant des activités de police tenant compte des questions de genre s'imposent. Le Nouvel Agenda pour la paix constitue une feuille de route pour cette transition, qui valide nos interventions en cours sur le terrain. Je voudrais m'arrêter un instant sur l'action menée actuellement par la MINUSS et la police des Nations Unies au Soudan du Sud, dont d'autres pourraient tirer des enseignements précieux. Ceci est directement lié aux approches et aux priorités définies dans le Nouvel Agenda pour la paix.

Avant tout, nous devons continuer à insister sur la représentation et la participation des femmes dans toutes les instances de prise de décisions et à les appuyer. Cette participation doit être véritable et inclure les femmes de toutes les communautés et de tous les groupes. Le plan d'action national sud-soudanais pour l'application de la résolution 1325 (2000) est un bon point de départ, qui permet à la police des Nations Unies de renforcer la participation et le leadership des femmes. Alors que la période de transition envisagée dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud touche à sa fin, avec des élections prévues en décembre 2024, la Mission continue de faciliter les efforts pour promouvoir la participation des femmes dans les institutions et mécanismes nationaux, étatiques et locaux.

Deuxièmement, bien qu'il soit essentiel d'établir le cadre juridique et logistique permettant aux parties de conclure la période de transition par des élections crédibles, il importe tout autant d'unifier l'architecture de sécurité par l'intermédiaire des Forces unifiées nécessaires, y compris la Police nationale sud-soudanaise. Comme l'a indiqué le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, dans ses exposés au Conseil, il est indispensable de garantir un environnement de sécurité stable, y compris le déploiement des Forces unifiées nécessaires, pour créer un espace politique et civique propice à la tenue d'élections et au développement durable. Pour la police des Nations Unies, cela passe par une réorientation stratégique vers un renforcement de la capacité de la Police nationale sud-soudanaise de faire face à toute violence avant ou pendant les élections, en tenant compte des menaces particulières qui pèsent sur

les femmes et les filles. En parallèle, la police des Nations Unies a donné la priorité au renforcement des capacités des agentes grâce à l'initiative du réseau de femmes de la Police nationale sud-soudanaise.

Un environnement propice à la promotion d'une paix durable exige la participation pleine et véritable des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, sur un pied d'égalité, à tous les aspects de la gouvernance. Je suis convaincue que l'instauration de la confiance, en tant que fondement de l'amélioration des relations entre ces groupes et les forces de l'ordre, est une première étape essentielle, et les agentes continueront de jouer un rôle crucial dans cette démarche.

Bien qu'il soit reconnu que les femmes jouent un rôle important dans l'instauration d'une paix durable, le nombre insuffisant de femmes occupant des postes de direction au sein de la Police nationale sud-soudanaise reste un problème, en particulier à l'approche des élections. Le plan d'action national définit clairement la présence de femmes à des postes de direction comme un objectif global. À cette fin, la police des Nations Unies envisage de financer un projet de renforcement des compétences des agentes, afin de leur permettre d'accéder à des postes de direction.

Troisièmement, étant donné que le mandat renouvelé souligne la responsabilité de la Mission de protéger les civils dans tout le Soudan du Sud, et pas seulement dans notre zone d'opérations, une empreinte géographique élargie, accompagnée d'un déploiement dynamique et solide, demeure primordiale.

Dans l'exposé que j'ai présenté au Conseil l'année dernière (voir S/PV.9189), j'avais décrit les efforts faits pour renforcer la protection physique des civils, l'accent étant mis sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée au conflit. Depuis lors, notre équipe de police spécialisée fondée sur des projets a continué de coopérer étroitement avec les formateurs de la Police nationale sud-soudanaise pour dispenser une formation à l'unité spéciale de protection de la Police sur la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée au conflit. Le programme de formation des formateurs est considéré comme une réussite, car il a déjà donné des résultats grâce à la diffusion de la formation et des compétences au sein de la Police nationale sud-soudanaise. L'équipe de police spécialisée fait également évoluer ces efforts en organisant des formations personnalisées à l'intention des policiers hors unités constituées de la MINUSS dans tous les bureaux locaux, en tenant compte du contexte spécifique et des particularités de chacun des 10 États et des trois zones administratives. Ces policiers formés continueront par la suite de dispenser une formation au niveau local, ce qui permettra d'élargir considérablement la portée et l'étendue des enquêtes sur les violences sexuelles et fondées sur le genre. Au niveau national, cela permettra à l'équipe de police spécialisée de réaffecter ses ressources à l'amélioration des activités de suivi, de conseil et d'encadrement de la police locale.

La police des Nations Unies continue par ailleurs de coopérer étroitement avec la composante militaire de la MINUSS, y compris sur le terrain, grâce à la mise en place de patrouilles intégrées et au partage de locaux. Elle est ainsi en mesure de toucher les femmes dans tout le pays, en particulier celles qui vivent dans les zones périphériques, et de renforcer le suivi et les enquêtes sur les violences sexuelles et fondées sur le genre.

Le Nouvel Agenda pour la paix souligne à quel point il importe de lutter contre l'impunité des auteurs de violences tout en facilitant les services et la protection des personnes rescapées. L'expérience montre qu'une présence continue est indispensable pour obtenir des changements sociétaux en matière de comportement culturel et de signalement. La Mission œuvre par conséquent à la mise en place d'une présence par rotation de la police des Nations Unies dans toutes les bases sur le terrain, y compris les bases opérationnelles temporaires et toutes les bases d'opérations.

La police des Nations Unies et la Division des droits de l'homme de la MINUSS ont créé un cadre pratique pour la coordination et la coopération opérationnelles en vue d'améliorer le partage d'informations, l'établissement de rapports sur les droits humains, l'alerte rapide et le suivi conjoint des atteintes aux droits humains, y compris les violences sexuelles liées au conflit et les violences sexuelles et fondées sur le genre. Les visites conjointes sur le terrain de la police des Nations Unies et de la Division des droits de l'homme sont efficaces et bénéfiques pour les deux entités. La collaboration étroite entre la police des Nations Unies, la Section consultative sur les questions d'état de droit et la Division des droits de l'homme a permis de renforcer plus encore la mise en œuvre de la stratégie d'application du principe de responsabilité adoptée par la MINUSS pour le Soudan du Sud. L'assistance technique conjointe et l'appui en matière de renforcement des capacités apportés aux institutions chargées de faire respecter l'état de droit à l'échelle nationale et au niveau des États continuent d'améliorer l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits humains et

les atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violences sexuelles liées au conflit, tout en garantissant l'accès à la justice pour les victimes et leurs familles. D'autres efforts déployés par la Mission, tels que la formation des acteurs de la justice civile et militaire aux enquêtes et aux poursuites concernant les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée au conflit, ainsi que le soutien au déploiement de tribunaux militaires et de tribunaux itinérants et de circuit dans les zones reculées dépourvues de présence permanente des acteurs de la justice, ont aussi renforcé les capacités de la chaîne de justice.

Comme les membres du Conseil peuvent le constater, la MINUSS s'engage à faire plus avec moins. La Mission continue d'envisager de nouvelles interventions et approches. Par exemple, la police des Nations Unies s'est récemment félicitée du déploiement de nouvelles agentes arabophones au sein de la MINUSS, qui nous ont permis d'avoir une plus grande portée auprès des populations.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le maintien de l'ordre tenant compte des questions de genre demeure un élément et un axe centraux du mandat de la MINUSS. Je suis fière des activités et des initiatives menées par la MINUSS. Nous continuons d'obtenir des résultats tous les jours. Je sais gré au Conseil de m'avoir donné l'occasion de partager mon expérience.

Le Président (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier M^me^ Fossen de son exposé, qui nous a permis de mieux comprendre les activités de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Shahkar.

M. Shahkar (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je suis heureux de me trouver aux côtés du Secrétaire général adjoint Lacroix, des chefs de la police civile de nos opérations de maintien de la paix en République centrafricaine et au Soudan du Sud, ainsi que de M^me^ Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report.

Je tiens tout d'abord à mettre en exergue certaines difficultés majeures auxquelles est confrontée la police des Nations Unies et à faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et du Nouvel Agenda pour la paix.

Pour ce qui est des difficultés, nos travaux continuent d'être influencés par la diversité des relations et des niveaux de confiance entre les institutions gouvernementales et les missions de l'État hôte. Je voudrais insister sur le fait que les efforts de renforcement des capacités et de développement de la police sont entravés, voire même réduits à néant, lorsque l'État hôte ne donne pas son accord ou le retire.

D'après les discussions tenues par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, il convient également d'aligner le matériel appartenant aux contingents sur le nouvel état des besoins par unité, qui tient compte de l'évolution des réalités opérationnelles sur le terrain, telles que la menace de plus en plus grande que représentent les engins explosifs improvisés, en particulier dans des pays comme la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. Nous nous féliciterions en outre que les pays fournisseurs de personnel de police intensifient leur soutien, notamment en déployant leurs capacités en temps voulu et sans poser de conditions, en renforçant les dispositifs relatifs à la détente et aux loisirs en collaboration avec le Secrétariat et, surtout, en obtenant l'aval de la Cinquième Commission pour que les opérations de police prévues soient dotées de ressources suffisantes.

S'agissant des réalisations, la police des Nations Unies a continué d'améliorer les conditions de vie des populations qu'elle sert. Par exemple, en République démocratique du Congo, la composante Police de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a appuyé les efforts de renforcement des capacités de la Police nationale congolaise, notamment en ce qui concerne la protection des civils, l'identification des auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre et les enquêtes à leur sujet, ainsi que la formation aux techniques d'interrogatoire et d'enquête.

Au Mali, malgré les difficultés du contexte politique et des conditions de sécurité, la police des Nations Unies a poursuivi ses activités conformément à la résolution 2640 (2022) jusqu'au 1^er^ juillet, avant l'expiration du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de la stratégie de stabilisation des régions du centre, la police des Nations Unies a accompagné les forces de sécurité maliennes à se redéployer progressivement dans les régions du centre et du nord du pays. Ce soutien s'est notamment traduit par des projets de construction ou de remise en état d'infrastructures et par la livraison de matériel et de carburant destinés à des opérations spécifiques de protection civile. Au titre de ce soutien logistique, la police des Nations Unies a participé au déploiement de 57 fonctionnaires de police maliens à Ménaka depuis Gao.

Pour appuyer l'extension de l'autorité de l'État en République centrafricaine, la police des Nations Unies a, notamment, déployé 14 fonctionnaires de police à Sam Ouandja et Mobaye, respectivement en février et en avril, ce qui lui a permis d'accroître sa présence et d'ajuster sa configuration en coordination avec la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et d'autres sections afin d'améliorer les systèmes d'alerte rapide.

S'appuyant sur son mandat consistant à soutenir les efforts de réforme globale dans différents contextes, la police des Nations Unies a continué de promouvoir l'inclusion des femmes dans les accords de réforme de la police, en garantissant leur représentation et, donc, leur capacité à prendre des décisions au sein des comités directeurs de la réforme de la police, en promulguant des politiques sur l'égalité des genres dans les services de police et en dispensant des formations au maintien de l'ordre qui tiennent compte des questions de genre, comme prévu dans les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales.

La Force de police permanente a confirmé et rappelé que les activités de police des Nations Unies jouaient un rôle de plus en plus utile en concourant à la prévention des conflits et en contribuant à satisfaire les nouveaux besoins en matière de services de police dans nos opérations de paix actuelles, selon le mandat qui a été confié. Par ailleurs, ce dispositif opérationnel pouvant être rapidement déployé a mené des évaluations régulières des capacités réelles des missions et des services de police des États hôtes, dans l'objectif d'améliorer encore les méthodes de travail de la police des Nations Unies afin de consolider son rôle primordial dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et ailleurs.

L'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre, qui est coprésidée par le Département des opérations de paix et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a progressé dans l'amélioration de la cohérence des politiques et du dialogue. Nous appuyant sur la résolution 77/241 de l'Assemblée générale, qui salue l'action menée par l'Équipe spéciale, nous avons lancé une campagne de communication pour mettre en avant l'effet multiplicateur positif des activités de police des Nations Unies. Parallèlement, les activités conjointes de l'Équipe spéciale ont débouché sur la rédaction d'un manuel sur les techniques d'enquête non coercitives, couronnant ainsi une année de travail consacrée à l'élaboration des normes internationales sur des activités de police et des enquêtes respectueuses des droits humains. Au Siège, nous continuons à renforcer la collaboration trilatérale, comme notamment lors du Sommet des chefs de police des Nations Unies. Un quatrième sommet est en cours de préparation ; il se tiendra en 2024 et contribuera à la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de personnel de police et le Secrétariat sur toutes les questions liées aux activités policières.

Tout au long de cette année, nous avons également continué à améliorer notre cadre de gestion de la performance de la police des Nations Unies, qui est fondé sur les directives stratégiques. Nous avons beaucoup progressé dans la mise en service du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, et nous espérons pouvoir combler le fossé entre les politiques et la pratique grâce au cours en ligne sur les directives stratégiques, qui est désormais obligatoire. En outre, notre équipe chargée de l'évaluation régulière des performances nous aide à déterminer et à certifier les besoins changeants en matière de capacités en vue de déploiements dans des contextes de mission spécifiques, ainsi qu'à vérifier la performance en cours de mission des unités de police constituées et des policiers hors unités constituées.

Pour nous aider à atteindre nos objectifs, un soutien accru de la part des membres du Conseil serait apprécié. Nous recherchons activement des policiers hors unités constituées spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée – y compris les crimes qui portent atteinte à l'environnement – et le terrorisme, dans la criminalistique, l'analyse criminelle, la police de proximité, la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre et la prise en compte des questions de genre, ainsi que dans la sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs improvisés et l'atténuation de ceux-ci

S'agissant des unités de police constituées, nous avons besoin d'unités mixtes et francophones capables d'être déployées rapidement et pourvues de capacités de pointe, par exemple en armes et en tactiques spéciales, notamment des unités d'intervention rapide, des unités canines et des brigades fluviales. En outre, nous recherchons des équipes de police spécialisées dans la police de proximité, les crimes qui portent atteinte à l'environnement, le maintien de l'ordre, la police aux frontières et la criminalistique. Pour poursuivre la transformation numérique du maintien de la paix, nous aurons besoin d'outils de surveillance et d'analyse des réseaux sociaux, destinés à servir de mécanismes d'alerte précoce, mais aussi de moyens de transmission vidéo en direct à haute définition et de personnel compétent en matière d'analyse et de gestion des données, d'enquêtes sur la cybercriminalité et de cybersécurité.

Je termine en rappelant que la réussite des activités de police des Nations Unies repose impérativement sur l'impulsion et la mobilisation politique constantes des États Membres.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Shahkar de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Landgren.

M^me^ Landgren (*parle en anglais*) : Au nom de Security Council Report, je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil sur les activités de police des Nations Unies dans le contexte du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général.

Les activités de police des Nations Unies sont extrêmement utiles aux efforts menés par l'ONU pour renforcer l'état de droit et protéger les populations dans des environnements vulnérables. Ces activités méritent qu'un débat approfondi leur soit consacré au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale dans le cadre des réflexions sur l'avenir des opérations de paix préconisées dans le Nouvel Agenda pour la paix. Celui-ci étudie en outre les liens entre les conflits et les intérêts criminels dans un contexte de résurgence des conflits interétatiques et d'internationalisation des conflits. Il est frappant de constater qu'entre 2015 et 2021, la criminalité organisée a fait autant de morts que l'ensemble des conflits armés. Mon intervention d'aujourd'hui portera sur ce point : les activités de police des Nations Unies en rapport avec la criminalité organisée.

La majorité des opérations de paix des Nations Unies, qu'il s'agisse de missions de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales, se déroulent dans des environnements touchés par la criminalité organisée. Les groupes criminels peuvent fortement nuire aux processus de paix. Les activités illicites, en particulier le trafic de stupéfiants, d'or, de bois ou d'autres ressources naturelles, le trafic d'armes, la traite des personnes, les flux financiers illicites et autres, alimentent les groupes armés et favorisent l'instabilité. D'ailleurs, selon un adage bien connu, bon nombre de conflits sont aujourd'hui davantage motivés par l'avidité que par le mécontentement. Le Conseil a évoqué la criminalité organisée dans plusieurs contextes, en particulier le problème qu'elle pose à l'autorité de l'État. Des résolutions du Conseil ont notamment attribué des activités criminelles à des groupes armés non étatiques. En créant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali en juin 2013, par exemple, le Conseil a évoqué l'urgence de combattre les graves menaces que représente la criminalité transnationale organisée au Sahel, notamment par ses liens avec le terrorisme. Les acteurs non étatiques peuvent aussi entrer en concurrence avec les États, et même les coopter, lorsqu'ils gagnent de l'influence politique. La criminalité organisée peut s'incruster dans les institutions étatiques. Une étude de l'ONU suggère que la criminalité organisée pourrait être mieux comprise en tant que stratégie adoptée par une série d'acteurs des conflits, y compris les États, pour parvenir à leurs objectifs.

Le Conseil de sécurité a souligné que les composantes Police des missions des Nations Unies pouvaient grandement contribuer à renforcer les capacités des institutions de police et de maintien de l'ordre de l'État hôte à lutter contre la criminalité organisée, en particulier en apportant un appui en matière de contrôle de l'immigration et de sécurité maritime, ainsi que de prévention et de répression de la criminalité et d'enquêtes sur celle-ci.

L'ONU et ses partenaires des opérations de paix ont déployé un large éventail de mesures policières pour lutter contre la criminalité organisée. Au Timor-Leste et au Kosovo, par exemple, la police des Nations Unies a assumé la responsabilité de l'application de la loi dans le cadre de mandats exécutifs de maintien de l'ordre. En Haïti, l'ONU est intervenue fermement contre les bandes organisées et leur violence, notamment par le déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, en utilisant ses soldats et son personnel de police, y compris des unités de police constituées, ainsi que le renseignement. Au Mali, la composante Police a créé un groupe spécialisé d'appui à la lutte contre la criminalité organisée. Pour que les actions de la police soient efficaces dans ce domaine sensible, il faut également un système judiciaire efficace et audacieux. Au Guatemala, dans les années 90, l'ONU a apporté son appui au détachement de personnel judiciaire venu de l'étranger pour atteindre cet objectif.

Bien que la Mission multinationale d'appui à la sécurité qui sera déployée en Haïti ne soit pas une mission de la police des Nations Unies, sa tâche, qui consiste à aider la Police nationale d'Haïti à lutter contre la violence en bande organisée, bénéficiera de l'expérience de l'ONU et des enseignements tirés dans ce domaine. En adoptant la résolution 2699 (2023) le mois dernier, le Conseil a agi en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, considérant que la situation en Haïti continue de menacer la paix et la sécurité internationales et la stabilité dans la région. Un an avant cela, le 21 octobre 2022, le Conseil de sécurité avait adopté à l'unanimité la résolution 2653 (2022), imposant un régime de sanctions en ce qui concerne Haïti, dont les critères de désignation incluent le fait de prendre part à des

activités criminelles et à des actes de violence impliquant des groupes armés et des réseaux criminels. Je voudrais mentionner à cet égard que les travaux des Groupes d'experts de l'ONU sont particulièrement utiles pour faire la lumière sur le sujet obscur de la criminalité organisée.

Il y a deux autres contextes de paix et de sécurité dans lesquels les interventions de police pour lutter contre la criminalité organisée peuvent s'avérer importantes. Le premier est celui des transitions. S'exprimant lors d'une séance similaire en 2021 (voir S/PV.8901), le Secrétaire général adjoint Lacroix avait indiqué que la police des Nations Unies contribue aux transitions après un conflit dans les pays hôtes, rappelant son rôle dans la facilitation du retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et le passage à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, grâce à la fourniture de services de police à titre provisoire, de capacités de planification des activités de police et au transfert de connaissances. Il est extrêmement rare que la police des Nations Unies reste sur le terrain après le départ des contingents, mais est-il logique qu'elle parte en même temps que le reste des agents en tenue ? En outre, s'il revient également aux acteurs du développement de lutter contre la criminalité organisée, le départ des soldats de la paix des Nations Unies, qui intervient souvent alors que les institutions nationales sont encore fragiles, constitue un moment à haut risque pour l'indépendance du pouvoir judiciaire et pour le secteur de la sécurité. Certains acteurs criminels peuvent estimer qu'il s'agit d'une occasion à ne pas rater. En résumé, il convient probablement d'accorder plus d'attention au rôle de la police des Nations Unies dans les situations de transition.

Le deuxième contexte qui pourrait également bénéficier d'un examen plus approfondi de la part du Conseil concerne le type de mesures d'imposition de la paix évoquées dans le Nouvel Agenda pour la paix. Dans les situations où le conflit se poursuit, il est nécessaire de comprendre l'économie politique de la guerre, de savoir qui en profite et comment, et de définir des stratégies pour s'attaquer à ce facteur de conflit. Une criminalité lucrative peut être un élément qui décourage les efforts en faveur de la paix, mais il peut être difficile pour les partenaires de se mettre d'accord sur une analyse du contexte, comme nous l'avons constaté s'agissant de l'opération hybride au Darfour. Le Conseil pourrait se poser les questions suivantes : dans le cadre d'une mission d'imposition ou de maintien de la paix menée par une organisation régionale ou une coalition autorisée par l'ONU, quel est le rôle de la police des Nations Unies et à qui incombe la responsabilité, politiquement, de s'attaquer à la question sensible de la criminalité organisée ? Dans les débats menés à ce jour sur les mesures d'application par les acteurs régionaux, il ne semble pas y avoir eu une discussion sur le rôle potentiel de la police. Il serait opportun de le faire. Une autre question est de savoir dans quelle mesure les équipes de pays des Nations Unies sont réellement capables de s'attaquer au spectre de la criminalité organisée qui entrave la pérennisation de la paix, laquelle bénéficie pourtant d'un important appui politique grâce à la mobilisation du Conseil.

La police des Nations Unies représente environ 12 % du personnel en tenue de l'ONU, mais elle joue un rôle essentiel dans la chaîne judiciaire, dans la protection des civils et dans le dialogue avec les populations. J'ai eu la chance de travailler avec des membres de la police des Nations Unies et des unités de police constituées en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général au sein de la Mission des Nations Unies au Libéria de 2012 à 2015, et d'observer le travail de la police des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine lorsque je travaillais pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au début des années 90.

La police des Nations Unies doit répondre à de fortes attentes, comme l'indiquent clairement les mandats, et elle est confrontée à un environnement politique de plus en plus difficile pour les opérations de paix. En outre, les enjeux liés à la lutte contre la criminalité organisée sont considérables. La réflexion que le Conseil doit entamer sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies pourrait donner l'occasion au Secrétariat de faire le point sur la criminalité organisée et le rôle de la police des Nations Unies, en collaboration avec d'autres acteurs, dans l'appui à la stabilisation et à la paix à long terme, et aux États Membres d'examiner en profondeur ces sujets.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^me^ Landgren de son exposé. Les observations faites par M^me^ Landgren dans sa déclaration offrent un éclairage singulier sur le rôle de la police des Nations Unies et les questions qui devraient être abordées à l'avenir. Elles donnent matière à réflexion, et seront certainement très utiles pour nos discussions à la présente séance.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Tout d'abord, je remercie une nouvelle fois le Secrétaire général adjoint Lacroix et les chefs de la police civile, M. Bizimungu et M^me^ Fossen, le Conseiller Shahkar, ainsi que M^me^ Landgren de leurs exposés respectifs. La police des Nations Unies est une composante importante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et a joué un rôle essentiel au fil des ans. Je saisis

cette occasion pour rendre un hommage appuyé à tous les membres de la police des Nations Unies qui servent dans les missions de l'ONU à travers le monde.

Le dialogue annuel organisé par le Conseil de sécurité est une occasion importante non seulement d'échanger avec les chefs de la police civile de différentes missions sur des sujets liés au travail de la police des Nations Unies, mais aussi de discuter de la situation générale et des problèmes fondamentaux auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Actuellement, les opérations de paix des Nations Unies font face à des situations et à des défis sans précédent, et elles ont besoin d'être réformées et transformées. Dans ce contexte, la police des Nations Unies doit continuer de jouer son rôle, mais en mieux, en contribuant aux efforts déployés par l'ONU pour faire face aux nouvelles situations et aux nouveaux défis. Dans son Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général Guterres a formulé d'importantes recommandations sur le renforcement des opérations de paix. Le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation détaillée de la performance globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, publié en août (S/2023/646), constitue également une référence précieuse à cet égard. À la lumière de la situation actuelle et des recommandations du Secrétaire général, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, les mandats de maintien de la paix doivent être plus réalistes. Nombre d'opérations de paix des Nations Unies déployées depuis longtemps ont accumulé une pléthore de mandats, qui sont devenus de plus en plus complexes et difficiles à mettre en œuvre au fil des ans. Le nombre de tâches augmente, mais les priorités ne sont plus aussi claires. Dans certains cas, les mandats sont même déconnectés de la réalité. Dans le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général indique que les mandats des opérations de paix des Nations Unies doivent être clairs, assortis de priorités, réalisables et pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain. Nous pensons qu'en tant que maillon essentiel des opérations de paix, la police des Nations Unies doit contribuer résolument à l'exécution du mandat principal qu'est le règlement politique des différends et explorer constamment de nouveaux moyens de mettre à profit ses propres atouts pour faciliter le bon accomplissement des mandats des missions des Nations Unies.

Deuxièmement, il faut établir une relation stable et fondée sur la coopération avec le pays hôte. Les relations avec les pays hôtes constituent un défi majeur pour de nombreuses missions des Nations Unies aujourd'hui. Les missions doivent rester en contact étroit avec les gouvernements des pays hôtes et prêter attention aux réactions de tous les groupes de la population locale. La police des Nations Unies doit mettre pleinement à profit ses avantages inégalés en matière de communication stratégique et améliorer la compréhension et la confiance de la population locale à l'égard des missions des Nations Unies, notamment par le biais d'activités de police de proximité.

Dans leurs déclarations, plusieurs intervenants ont utilisé l'expression « renforcement de la confiance ». Selon moi, le renforcement de la confiance est précisément ce qu'il faut pour permettre aux opérations de paix des Nations Unies, y compris les activités de police, de continuer à jouer un rôle important.

J'ai une question pour tous les chefs de la police civile ici présents : qu'ont-ils à proposer ou à recommander, de façon réaliste et concrète, pour améliorer la confiance entre leurs missions et les pays hôtes ?

Troisièmement, nous devons aider les pays hôtes à renforcer leurs capacités. L'expérience montre que les missions des Nations Unies conservent ainsi la souplesse et l'efficacité nécessaires pour réussir. À cette fin, l'appui en question, y compris s'agissant du développement durable, doit être intégré dans la planification de la transition et du retrait des missions et pris en compte dans l'évaluation de la performance. La police des Nations Unies a également pour tâche de concourir à l'augmentation des capacités policières et judiciaires des pays hôtes. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ont accumulé toutes deux une expérience utile à cet égard, et il convient donc de faire le bilan de leurs meilleures pratiques afin de les reproduire dans d'autres contextes. J'espère aussi qu'à partir des échanges tenus aujourd'hui, nous serons en mesure de promouvoir certaines bonnes pratiques dans d'autres missions.

Quatrièmement, nous devons assurer la sécurité des soldats de la paix. La série d'attaques perpétrées récemment nous rappelle qu'ils restent très exposés. Il est crucial d'appliquer pleinement la résolution 2518 (2020) afin de les protéger de manière plus ciblée. Les membres de la police des Nations Unies, en particulier hors unités constituées, ont un équipement limité, alors qu'ils sont soumis à des risques importants. Toutes les parties concernées doivent entretenir une communication et une coordination étroites en vue de favoriser le déploiement rapide et complet d'agents dotés du matériel voulu pour que la police des Nations Unies puisse assurer sa propre protection et mener les interventions d'urgence qui lui incombent.

Cinquièmement, il nous faut mettre pleinement à profit le rôle sans équivalent des soldates de la paix. Comme M^me^ Fossen l'a souligné dans sa déclaration, les femmes sont de plus en plus présentes parmi les Casques bleus. La Chine se félicite de cette évolution. Les missions des Nations Unies doivent garantir l'égalité des chances pour les femmes en matière de formation, de recrutement et de promotion, et prendre les dispositions requises en termes de logistique et de sécurité afin que les éléments féminins de la police soient mieux en mesure de remplir les fonctions prescrites. En même temps, le déséquilibre en matière de représentation géographique persiste et continue de poser problème. Nous espérons que des talents venus de pays en développement seront recrutés en plus grand nombre à des postes intermédiaires ou supérieurs au Département des opérations de paix et dans les missions.

Sixièmement, il nous faut relever les défis associés aux technologies émergentes. La perturbation qu'elles entraînent continue d'avoir une incidence complexe sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétariat et les missions doivent se tenir au courant de cette évolution, en tirer le meilleur parti tout en jugulant ses dangers et ils doivent résolument promouvoir la transformation numérique. Ce faisant, il est indispensable de respecter la souveraineté et les prérogatives des pays hôtes et de s'assurer que les technologies adoptées sont sûres et fiables. Dans le même temps, il importe de mettre en place un mécanisme de responsabilisation et de l'actualiser pour empêcher l'utilisation abusive, détournée ou malveillante des technologies. Sur cette base, la police des Nations Unies a tout intérêt à tirer le meilleur parti des avantages des technologies émergentes afin de renforcer des capacités comme l'appréciation de la situation et la communication stratégique. Nous espérons que la présente séance sera l'occasion d'un échange de vues approfondi entre les membres du Conseil. En mettant l'accent sur le renforcement des activités de police des Nations Unies, le Conseil souhaitera peut-être étudier les moyens d'élaborer les mandats et de gérer les opérations de paix de manière plus unie et plus efficace afin de contribuer davantage au maintien de la paix internationale et à la réalisation de la sécurité commune.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Bonsu (Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Christophe Bizimungu, chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, M^me^ Christine Fossen, cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, M. Faisal Shahkar, Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies, et M^me^ Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report, de leurs exposés instructifs sur différents aspects des activités de police des Nations Unies.

Au fil des ans, l'ONU a démontré son aptitude à maintenir l'ordre social dans les contextes d'instabilité et de conflit en menant des activités de police efficaces et responsables dans le cadre de diverses missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous tenons à saisir l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de rendre hommage à tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier les membres de la police, pour leur engagement et leurs efforts continus. Nous prions pour que les âmes de ceux qui ont fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions reposent en paix et qu'ils n'aient pas donné leur vie en vain.

Depuis les années 1960 au Congo, où le Ghana a déployé pour la première fois du personnel de police aux fins de maintien de la paix à l'échelle internationale, nous demeurons fermement attachés aux normes régissant les activités de police internationales, comme en témoigne tout le cycle consacré au maintien de la paix dans nos formations préalables et postérieures au déploiement. Outre la protection physique des civils et le maintien de l'ordre dans les zones de conflit, nos contributions à la police des Nations Unies consistent également à redonner espoir à des civils déplacés et désemparés. Nous aidons aussi à renforcer la confiance au sein des communautés fragiles grâce à une surveillance basée sur le renseignement et à des activités de police de proximité, ainsi qu'à lutter contre l'impunité au moyen d'enquêtes sur des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, des atteintes aux droits humains et d'autres crimes graves. Avec 468 agents, tant au sein qu'en dehors des unités de police constituées, dans diverses missions mandatées par l'ONU, nous sommes conscients qu'il importe d'avoir des délibérations constructives afin de se mettre d'accord sur des mesures pour stimuler la diplomatie préventive, façonner la manière dont les pays abordent la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, transformer l'équilibre des forces entre les genres dans le domaine de la paix et de la sécurité et renforcer les opérations et partenariats de paix.

Dans le contexte du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général et des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus, qu'il me soit permis de faire les observations ci-après,

qui sont en lien avec le travail de la police des Nations Unies et peuvent contribuer directement à la réalisation du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général.

Premièrement, face aux problèmes croissants qui se posent aux opérations de paix des Nations Unies, nous appelons à ce que la police des Nations Unies se voie confier un rôle central dans les opérations de paix afin de rétablir la confiance et la solidarité avec les communautés en employant des moyens propres à renforcer le contrat social des citoyens avec leurs institutions de gouvernance et leurs dirigeants, à les protéger tout en les autonomisant et à améliorer la confiance dans les sociétés où elle fait défaut. Nous l'avons déjà dit, les activités de police des Nations Unies ont un effet démonstratif, en particulier sur les habitants, et, en coopération avec les États hôtes et les communautés locales, nous devons tirer parti de cet avantage précieux pour répondre à certains des griefs dont se servent les groupes extrémistes violents et les terroristes pour s'en prendre à nombre de populations fragiles. Le Ghana appuie la mobilisation soutenue du Département des opérations de paix et des missions en la matière.

Deuxièmement, le Ghana est en faveur d'une plus grande appropriation nationale des mesures de prévention et insiste sur la responsabilité qui revient aux États Membres de consolider l'architecture nationale de paix avec professionnalisme pour travailler avec les organisations régionales à la mise en œuvre de stratégies de prévention. À cet égard, nous soutenons qu'il convient toujours, même si les opérations de paix peuvent imposer des solutions sur mesure afin de combattre les facteurs d'instabilité dans les États hôtes, d'encourager fortement les approches participatives reposant sur l'appropriation locale et nationale, qui agissent en conjonction avec les mécanismes d'alerte rapide et de prévention des conflits, propres à étayer les efforts de paix.

Pour terminer, nous sommes pour que des solutions novatrices et technologiques continuent d'être déployées en vue de remédier aux difficultés du maintien de la paix et d'améliorer l'efficacité de la police des Nations Unies dans le cadre des mandats des opérations de paix des Nations Unies. Nous soulignons aussi qu'il importe d'assurer un financement et des moyens adéquats à toutes les opérations de maintien de la paix mandatées par l'ONU afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités et de concourir aux activités de maintien de la paix pendant toute la durée des opérations de maintien de la paix et en particulier dans les phases de transition.

M. Hauri (Suisse) : Nous remercions les intervenantes et intervenants pour leurs présentations. La Suisse exprime sa gratitude envers les policières et policiers qui s'engagent dans les missions jour après jour, parfois dans des conditions très difficiles, pour le maintien de l'ordre public, la protection des civils et le développement des capacités policières des États hôtes. Nous rendons hommage à toutes celles et ceux qui ont laissé leur vie en œuvrant pour un monde plus sûr et plus pacifique. Qu'il me soit permis de souligner trois éléments.

Premièrement, le développement des capacités policières locales est primordial. L'État hôte doit être en mesure d'assurer la sécurité de ses citoyens. Un effort substantiel est notamment requis pour développer les capacités en termes de maintien de l'ordre public, par exemple en vue de la tenue d'élections, comme nous nous y attendons en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Les équipes de police spécialisées peuvent jouer un rôle important dans cette formation, tout comme dans d'autre domaines tels que la criminalistique, la police de proximité ou encore la lutte contre les violences fondées sur le genre. Dans le cadre des transitions et de la réduction militaire d'une mission, le Conseil devrait envisager au cas par cas la possibilité d'augmenter de manière temporaire la composante Police, ceci afin de s'assurer que l'État hôte soit soutenu de manière optimale dans la reprise des fonctions policières et judiciaires. Cette montée en puissance des instances autres que militaires devrait également être coordonnée avec les organismes, fonds et programmes qui continuent l'action onusienne après le retrait d'une mission, améliorant ainsi la durabilité des initiatives entreprises au cours de celle-ci.

Deuxièmement, la police a une fonction cruciale pour la protection des civils dans le cadre de son engagement auprès de la population. En effet, son réseau est un élément porteur du système d'alerte rapide. Par conséquent, il est essentiel de disposer d'un personnel à même de communiquer, indépendamment ou au travers d'une assistance, dans les langues locales. La collaboration de la composante Police avec les comités de protection des communautés dans le contexte d'Abyei est un exemple que nous saluons en attendant la formation du Service de police d'Abyei. À cet égard, les pays fournisseurs d'effectifs de police devraient s'assurer que le personnel déployé soit adéquatement formé, afin que les informations obtenues se traduisent en une planification efficace, y compris en ce qui concerne les opérations de protection. Il est également important que les commandants soient bien préparés à de tels défis. C'est pourquoi la Suisse accueille le stage pour les commandants de la police des Nations Unies, qui a débuté hier en Suisse.

Troisièmement, les efforts entrepris pour améliorer la performance de la composante Police sont positifs. Nous nous félicitions des efforts d'intégration des différentes composantes d'une mission, notamment au niveau des centres d'analyse et d'opérations conjoints. Cette intégration doit cependant être accompagnée d'une délimitation claire des fonctions de chaque composante. La police a des fonctions différentes de celles des composantes militaires et civiles. Une dilution devrait être évitée. La mise en œuvre systématique du Système complet de planification et d'évaluation de la performance est un pas important permettant de mesurer la performance d'une mission dans son ensemble. À cet égard, il nous semble important que les missions ne se focalisent pas seulement sur des chiffres, mais aussi sur des appréciations qualitatives. À titre d'exemple, il ne faudrait pas seulement compter le nombre des patrouilles, mais aussi évaluer leur impact. Un processus systématique de retour sur expérience permettrait de relever les succès et les échecs rencontrés pour en tirer des leçons. Ceci concerne également une réflexion sur la qualité du matériel et de la formation du personnel.

La composante Police peut jouer un rôle clef, entre autres dans le renforcement de l'état de droit, dans la prévention et dans la lutte contre la prolifération d'armes, qui sont des éléments importants du Nouvel Agenda pour la paix. L'autorisation récente par le Conseil de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (voir S/PV.9430) tient compte de ce rôle. La Suisse continuera à contribuer aux efforts de la police des Nations Unies en mettant à disposition des policières et policiers qui possèdent une expertise requise et des connaissances linguistiques adéquates, ceci afin d'augmenter l'impact des missions de paix.

M. Moretti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Conseiller pour les questions liées à la police Shahkar de leurs exposés, ainsi que les chefs de la police Fossen et Bizimungu de leurs observations et de leur précieux travail. Je tiens également à remercier M^me^ Landgren de sa contribution.

La composante Police des missions des Nations unies a continué de s'acquitter de tâches de plus en plus complexes. Le personnel de police des Nations Unies, qui travaille dans des zones où les institutions de l'État sont faibles ou inexistantes, peut être appelé à rétablir l'ordre et à protéger les civils dans des environnements très difficiles. Dans ce contexte, il est très avantageux que les composantes Police soient particulièrement bien placées pour communiquer avec les communautés locales, ce qui est essentiel au succès de toute mission et à la promotion d'une paix durable. En raison de la nature de leur mission, les forces de police font également office de partenaires durant les périodes de transition, lorsque la sécurité des communautés est menacée et que l'État ne peut s'acquitter de ses fonctions de manière adéquate. Les contingents de police des missions des Nations Unies sont également très importants pour la consolidation de la paix. Sur le terrain, la mise en place d'institutions est essentielle pour appuyer les processus politiques devant mener à la normalisation et à la stabilité sociale.

La police des Nations Unies peut et doit promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le déploiement de policières a un effet positif sur le dialogue avec les communautés, au sein desquelles les femmes sont susceptibles de se trouver dans des positions plus vulnérables. Les policières jouent un rôle particulier dans l'établissement de relations de confiance avec les communautés, contribuant ainsi à une mise en œuvre plus efficace des mandats des missions. Davantage de femmes doivent occuper des postes de commandement et de direction afin de consolider ces acquis.

La performance des missions et de leurs composantes Police nécessite de mobiliser des capacités et des ressources suffisantes. Dans son Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général recommande à juste titre que les mandats soient dotés de ressources suffisantes et adaptés à l'évolution des circonstances et de la situation politique. À cette fin, le personnel de police doit à la fois recevoir une formation adéquate pour pouvoir réagir avec souplesse aux changements qui surviennent sur le terrain et disposer des outils nécessaires à l'accomplissement du mandat d'une mission. Le Brésil reste déterminé à promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine du maintien de la paix, y compris pour les composantes Police. En septembre, le Brésil a organisé un stage de perfectionnement des instructeurs certifiés par l'ONU dans le cadre de trois programmes de formation sur la police de proximité, le suivi, l'encadrement et le conseil, et le renforcement et le développement des capacités de la police.

Nous devons également garantir la sécurité du personnel de police dans l'exercice de ses fonctions. Investir dans la communication stratégique peut permettre de dissiper les fausses informations et la désinformation et de contrer les menaces émanant de ces pratiques malveillantes. Il est également essentiel de disposer de canaux de communication ouverts avec les communautés locales, les autorités nationales et les parties prenantes concernées pour expliquer les mandats et calibrer les attentes à l'égard des missions.

Le personnel de police des missions des Nations Unies s'acquitte d'une des tâches les plus importants du maintien de la paix, à savoir rétablir l'ordre et la normalité dans les sociétés touchées par un conflit, soit directement, soit en coopération avec les institutions locales. Ce faisant, il contribue au respect des droits humains et à la reprise de l'activité économique. Il constitue donc un élément essentiel de l'architecture de paix et de sécurité à laquelle le Brésil est fier de contribuer en mobilisant certains des meilleurs éléments de ses forces de l'ordre.

M^me^ Koumby Missambo (Gabon) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance, qui nous donne l'occasion d'aborder la question de la contribution des forces de police des Nations Unies au Nouvel Agenda pour la paix. Mes remerciements vont également à l'endroit du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, de M. Christophe Bizimungu, de M^me^ Christine Fossen, de M. Faisal Shahkar ainsi que de M^me^ Karin Landgren, qui ont su, par leurs exposés édifiants, circonscrire le cadre de cette rencontre.

La thématique de cette séance nous renvoie au rôle capital que jouent les Casques bleus dans un contexte mondial plus que jamais marqué par des crises multiples et de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales. En effet, plus de 60 ans après le déploiement des premiers Casques bleus, les opérations de maintien de la paix sont, sans aucun doute, devenues au fil des années un outil essentiel de l'action de l'ONU en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Lors du troisième Sommet des chefs de police des Nations Unies, le Secrétaire général a appelé à la nécessité du renforcement des capacités de nos polices, pour atteindre des performances exceptionnelles, afin que l' « exceptionnalité » devienne la norme. Pour y parvenir, il est nécessaire que les forces de police des Nations Unies s'adaptent à l'environnement de plus en plus complexe et évolutif des théâtres d'opérations, et développent une capacité à se réinventer continuellement, afin de donner des réponses à la mesure des défis sécuritaires qui se posent à elles.

Aussi est-il important qu'elles développent une communication stratégique qui leur permette d'établir un dialogue constructif avec le pays hôte et d'installer ainsi le climat de confiance nécessaire à la mise en œuvre effective des mandats des opérations de maintien de la paix, car l'on ne saurait avoir des opérations de maintien de la paix efficaces sans l'adhésion et le soutien des populations et des communautés locales.

Dans le même élan, les efforts pour améliorer les performances de la police des Nations Unies sur le terrain devraient nécessairement inclure la promotion de la parité des sexes, parité qui doit aller de pair avec un renforcement du leadership des femmes, appuyé sur des missions souples, des mandats clairs et des tâches précisément définies, de façon à permettre l'adaptabilité que requièrent les nouveaux défis auxquels les opérations de maintien de la paix sont confrontées.

Mon pays est fermement convaincu que les forces de police des Nations Unies seront à même de pleinement contribuer à l'application du Nouvel Agenda pour la paix en matérialisant son action 5, notamment en transformant les dynamiques de pouvoir genrées dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Comme nous le savons tous, les policières sont un atout de taille dans nos efforts de communication et d'établissement des relations de confiance avec les femmes et les filles des communautés locales, garantissant ainsi que les besoins réels et les perspectives des personnes les plus vulnérables sont pris en compte.

De plus, dans les situations de conflit et de post-conflit, les victimes de violences sexuelles sont plus enclines à se confier aux policières. Ces dernières jouent ainsi un rôle de tout premier plan dans les opérations la lutte contre l'impunité et la promotion de la reddition des comptes, ce qui permet de renforcer l'état de droit, le redressement et, surtout, la réconciliation.

Mon pays saisit cette occasion pour saluer la lauréate du Prix de la femme policière des Nations Unies de l'année 2023, la sergente-cheffe Renita Rismayanti, de l'Indonésie, déployée en République centrafricaine, qui a su, par sa capacité d'innovation, contribuer de manière significative au renforcement de la sécurité des communautés vulnérables, notamment des femmes et des filles et, par la même occasion, véhiculer un message d'espoir pour toutes les femmes et les jeunes filles du monde. Son exemple, empreint de force et d'espoir, nous amène à réaffirmer notre attachement à la pleine mise en œuvre du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, ainsi que du bloc normatif s'articulant autour de la résolution 1325 (2000), y compris la résolution 2242 (2015).

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Lacroix et les chefs des composantes Police pour leurs interventions.

J'insisterai sur trois points.

La police des Nations Unies a une responsabilité particulière dans la mise en œuvre des mandats. Agissant de manière très intégrée, elle intervient à la croisée des missions conduites par les composantes militaires et

civiles. Engagée plus spécifiquement dans le renforcement des capacités des forces de sécurité intérieures de l'État hôte, elle joue un rôle décisif pour aider les autorités de celui-ci à réussir sa réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, il est essentiel qu'elle soit un exemple pour le respect des droits de l'homme et la prise en compte des questions de genre. Il est aussi indispensable que la police des Nations Unies puisse contribuer à réduire les causes profondes des conflits. La prédation des ressources naturelles et les effets induits sur l'environnement sont deux enjeux auxquels la France est particulièrement attentive.

La France soutient la montée en puissance de la police des Nations Unies. Celle-ci doit être une police adaptée aux objectifs des mandats. La France a contribué aux travaux du Nouvel Agenda pour la paix. La police des Nations Unies doit donc acquérir toutes les compétences nécessaires pour faire face aux nouvelles menaces, comme par exemple à celles liées aux technologies numériques. Les initiatives en cours de développement pour renforcer encore la formation et la sélection préalables au déploiement contribuent à la performance des policiers. Elles doivent être encouragées, suivies avec attention, et associer étroitement les États Membres.

La police des Nations Unies est la première aux côtés de l'État hôte pour favoriser la protection des populations civiles. Face à la détresse des victimes, la police des Nations Unies doit montrer que l'ONU répond à toutes les exigences des mandats. La France prend toute sa part à ces efforts en allouant près de 800 000 euros depuis 2021, et près de 400 000 euros encore cette année, pour le développement du mécanisme de coordination souple, y compris dans le volet police civile.

La police des Nations Unies doit enfin être un modèle pour le respect de la diversité culturelle et du multilinguisme. C'est pourquoi elle doit continuer à promouvoir sans relâche la place des femmes dans ses rangs. Elle a dépassé les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. Ces très bons résultats doivent être amplifiés. La France se félicite qu'en décembre prochain, un sixième cours de développement du commandement des femmes de la police des Nations Unies se tiendra en français. Cette forte présence de femmes au sein du personnel en uniforme des Nations Unies permet de faire la démonstration que celles-ci sont des acteurs incontournables de la résolution des conflits.

Enfin, la France encourage fortement le Secrétariat à engager une analyse de la transformation en cours de la police des Nations Unies. Le dernier rapport présenté sur les activités de celle-ci (S/2018/1183) remonte à fin décembre 2018. Il semble particulièrement important de réexaminer sans tarder la réalité de ces activités.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie tous les intervenants qui ont présenté des exposés aujourd'hui.

La police des Nations Unies est particulièrement bien placée pour contribuer à la réalisation des objectifs du Nouvel Agenda pour la paix, à savoir prévenir la reprise des conflits et pérenniser la paix. La police des Nations Unies joue un rôle essentiel en matière de médiation et de protection et peut instaurer un climat de confiance et d'entente avec les communautés.

De plus, la police des Nations Unies soutient le renforcement des capacités des pays hôtes à plus long terme. Elle doit mener à bien l'ensemble des activités prévues à son mandat, conformément à l'examen externe de la police des Nations Unies de 2016, afin de favoriser l'instauration de l'état de droit, la protection des droits humains et la pérennisation de la paix. Étant donné le temps qui s'est écoulé depuis le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de police des Nations Unies (S/2018/1183), le Royaume-Uni encourage le Secrétariat à envisager l'élaboration d'un nouveau rapport au Conseil sur les activités et la gouvernance de celle-ci.

Le Royaume-Uni se félicite de l'inclusion plus étroite de la police dans le maintien de la paix des Nations Unies, conformément à l'accent mis sur l'intégration stratégique et opérationnelle dans les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Les missions sont plus fortes et plus sûres lorsque la police y est considérée comme un élément à part entière et qu'elle est en mesure d'apporter les connaissances qu'elle a des communautés et d'appliquer les compétences spécifiques dont elle dispose.

M^me^ Fossen a insisté sur l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour le succès des activités de police. Veiller à ce que les forces de police soient un reflet des communautés qu'elles servent n'est pas seulement la chose appropriée à faire, cela favorise aussi une meilleure performance de la mission et peut avoir une incidence positive sur le rôle des femmes dans les institutions de sécurité de l'État hôte. Le Royaume-Uni continue d'appuyer les initiatives qui visent à accroître la participation des femmes au maintien de la paix, notamment la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction et le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix, auquel nous avons versé plus de 8,5 millions de dollars depuis sa création.

Enfin, je tiens à remercier une fois de plus la police des Nations Unies du travail courageux et indispensable qu'elle accomplit dans des environnements extrêmement difficiles. Le Royaume-Uni se réjouit à l'idée de continuer de collaborer avec la police des Nations Unies à la réalisation de ses priorités en matière de réforme.

M. Yamanaka (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et les autres intervenants de leurs exposés instructifs. Je félicite en outre le personnel de maintien de la paix, y compris la cheffe et le chef de la police civile présents aujourd'hui, de s'acquitter de leurs immenses responsabilités dans des environnements difficiles.

La police des Nations Unies joue un rôle crucial dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en renforçant les capacités des organes nationaux chargés de l'application de la loi. Le renforcement des capacités et des institutions des États hôtes en matière d'état de droit est indispensable non seulement pour assurer la stabilité à court terme après un conflit, mais aussi pour faciliter la consolidation de la paix à long terme. À cet égard, les progrès réalisés dans le cadre du déploiement des missions de maintien de la paix permettent également d'étayer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, qui jette les bases d'une paix durable. Dans ce contexte, je voudrais souligner trois aspects indispensables au bon fonctionnement de la police des Nations Unies.

Le premier est le respect et la promotion de l'appropriation par les pays. Les organes chargés de l'application de la loi des États touchés par un conflit ou sortant d'un conflit sont souvent confrontés à des difficultés liées au fait qu'ils opèrent dans des conditions marquées par des troubles prolongés et des capacités et ressources limitées. Dans de telles circonstances, il peut leur être difficile de conserver la confiance du public. Il est crucial de veiller à ce que les gouvernements hôtes puissent s'approprier activement le processus et faire preuve d'un engagement ferme à apporter des changements au sein de leurs institutions. À l'inverse, lorsque les États hôtes reçoivent une aide au renforcement des capacités de la part de la police des Nations Unies ou d'autres organisations, le risque est qu'ils en deviennent excessivement dépendants, ce qui peut affaiblir le sentiment d'appropriation par le pays. C'est un risque dont les soldats de la paix doivent être conscients. À cet égard, nous encourageons la police des Nations Unies à continuer de respecter et promouvoir l'appropriation par les pays hôtes à qui elle apporte son soutien en matière de renforcement des capacités.

Le deuxième aspect essentiel est le déploiement d'un personnel compétent. Les personnes les mieux placées pour renforcer les capacités sont celles qui possèdent les qualifications et les compétences nécessaires. L'efficacité des organes chargés de l'application de la loi ne peut être accrue qu'avec le concours d'un personnel hautement qualifié et compétent en matière de renforcement des capacités. C'est pourquoi la sélection du personnel et la formation préalable au déploiement sont fondamentales. À cet égard, nous saluons les initiatives de l'ONU telles que l'élaboration des directives stratégiques relatives aux activités de police internationales et du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police et les documents y afférents. En particulier, la mise en place de trois nouveaux cours relatifs à différents types de postes, notamment sur le renforcement des capacités de la police et le développement des utilisateurs finaux, est très prometteuse. En outre, la mise en place d'un mécanisme de coordination approprié peut améliorer la formation dispensée par chaque pays fournisseur de personnel de police et conduire au déploiement d'un personnel plus compétent.

Le troisième aspect est le recours actif à la communication stratégique. Nous sommes préoccupés par l'influence croissante, ces dernières années, de la mésinformation et de la désinformation dans le cadre du maintien de la paix, car elle constitue une menace pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et entrave la mise en œuvre effective des mandats de toutes les composantes du maintien de la paix, y compris la police des Nations Unies. Nous continuons à encourager les missions à élaborer des communications stratégiques intégrées afin de diffuser des informations précises sur les activités des missions, en mettant l'accent sur les progrès réalisés grâce aux efforts de renforcement des capacités de la police des Nations Unies. Nous pensons que cela peut également aider les organes nationaux chargés de l'application de la loi à gagner la confiance du public dans l'État hôte.

Pour terminer, nous saluons les efforts continus déployés par la police des Nations Unies, qui, nous l'espérons, seront encore améliorés et renforcés.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, le chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies et la Directrice exécutive de Security Council Report.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail des chefs de la police civile des missions de maintien de la paix, qui œuvrent dans des conditions difficiles pour remplir les mandats que leur confie le Conseil de sécurité. L'Équateur soutient leurs efforts et rend hommage à tout le personnel de la police des Nations Unies déployé dans le monde, et remercie les pays fournisseurs de personnel de police.

Dans son Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général a rappelé que les opérations de paix figurent parmi les principaux moyens diplomatiques dont dispose l'ONU, dans la mesure où elles permettent d'organiser des interventions sur le terrain, en mobilisant et en finançant des capacités collectives qu'aucun acteur ne possède à lui seul. Le Secrétaire général a également souligné que les opérations de paix doivent s'appuyer sur l'éventail des capacités et des connaissances du système des Nations Unies et de ses partenaires, dans le cadre d'un système multilatéral interconnecté. À cet égard, nous considérons la criminalité transnationale organisée comme l'une des plus grandes menaces contre la paix et la sécurité internationales, et les composantes Police ont un rôle clef à jouer dans la lutte contre ce phénomène. La criminalité transnationale organisée est un système corrompu et assassin, qui pénètre la société et l'État, menace la stabilité démocratique des pays et gagne très rapidement du terrain. Dans de nombreuses régions du monde, les mêmes phénomènes se développent : trafic de drogue et d'armes, traite des personnes, migration forcée et exploitation minière illégale, entre autres. Il est donc vital pour la survie future des États que nous disposions de mécanismes durables, solides et efficaces pour lutter contre les organisations criminelles transnationales. À cet égard, la police des Nations Unies jouera un rôle de plus en plus important.

Pour terminer, je voudrais m'adresser aux chefs de la police civile. En ce qui concerne la MINUSS, nous saluons le travail accompli par la composante Police de la Mission, en particulier l'appui apporté dans les camp de déplacés, en grande partie par des policières, ce qui a contribué à améliorer la sécurité physique dans ces lieux et à instaurer la confiance. Nous souhaiterions savoir ce que le Conseil peut faire pour améliorer les conditions de travail de cette composante Police. Dans le cas de la MINUSCA, compte tenu de la surpopulation et des conditions précaires qui règnent dans les centres de détention centrafricains, ainsi que de la nécessité de former la police aux techniques d'enquête criminelle, nous aimerions savoir si la composante Police a pu contribuer au renforcement des capacités locales dans ces domaines.

M^me^ Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants de leurs observations détaillées sur les aspects les plus importants de la police des Nations Unies dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais également remercier les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et rendre hommage à tous ceux et toutes celles qui ont donné leur vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous saluons les efforts louables déployés par la police des Nations Unies pour améliorer ses performances, promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et renforcer la communication stratégique pour lutter contre la désinformation, la mésinformation et les discours de haine.

La police des Nations Unies, outil crucial de l'arsenal de l'ONU, joue un rôle majeur dans la promotion de la paix mondiale et dans la réalisation des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus. Néanmoins, comme les intervenants l'ont également mentionné, les opérations de maintien de la paix se heurtent à des obstacles qui les empêchent de mener à bien leur mandat. La multiplication des conflits complexes à laquelle nous assistons depuis plus d'une décennie nous oblige à mettre en œuvre un programme de paix renouvelé si nous voulons relever les défis qui ne cessent d'évoluer. La lutte contre la violence, en particulier celle impliquant des groupes armés non étatiques, exige une approche globale, centrée sur la dimension politique. S'appuyer uniquement sur des mesures de sécurité sans s'attaquer aux causes profondes des problèmes peut avoir des effets contre-productifs. Notre engagement indéfectible en faveur de la coopération internationale, de l'instauration d'un climat de confiance et de la lutte contre les causes profondes est la clef d'un avenir où la diplomatie l'emportera sur la discorde. Toutefois, la police des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent y parvenir seules. Elles ont besoin de l'appui solide de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son Nouvel Agenda pour la paix, les États Membres doivent aller au-delà des discours et s'engager politiquement et financièrement dans les efforts de prévention. Une prévention réussie nécessite des approches globales, du courage politique, des partenariats solides, des ressources durables et une appropriation par les pays. Nous exhortons la police des Nations Unies à nouer des relations de confiance avec les populations locales et saluons la création de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre. Il est impératif d'adopter une approche globale du maintien de l'ordre, qui tienne compte des liens entre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité

transnationale organisée. La police des Nations Unies doit renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, tout en se concentrant sur la formation ainsi que sur le partage d'expériences et l'échange d'information sur les activités de police.

Lorsqu'elles sont mandatées, les activités de police de l'ONU jouent un rôle d'une importance capitale dans le renforcement de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité dans les zones de conflit, notamment en soulignant le rôle des autorités nationales dans la refonte des services de police et de détection et de répression. Le renforcement des institutions nationales est essentiel pour une prévention efficace de la violence, qui englobe les aspects politique, judiciaire et socioéconomique, ainsi que les aspects liés à la sécurité et à l'état de droit. Dans le contexte d'un conflit, la résilience sociale est vitale, les femmes jouant un rôle déterminant dans le renforcement de la confiance. Il est indispensable de reconnaître le rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous insistons sur la nécessité de leur participation pleine et véritable à la prise de décisions, sur un pied d'égalité avec les hommes. Nous saluons les efforts déployés pour accroître la représentation des femmes, en particulier aux postes à responsabilité, et pour remédier aux problèmes de recrutement.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Albanie réaffirme son appui à l'action vitale menée par la police des Nations Unies et est consciente du rôle important qu'elle joue dans la lutte contre les menaces qui pèsent sur la sécurité.

M^me^ Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de cet échange avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, les chefs de composante Police d'opérations des Nations Unies, à savoir M. Christophe Bizimungu et M^me^ Christine Fossen et le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies, M. Faisal Shahkar, ainsi qu'avec M^me^ Karin Landgren.

Nous rendons hommage aux policiers et policières qui œuvrent au service des communautés avec le plus grand dévouement, et nous honorons la mémoire des personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Aujourd'hui plus que jamais, la police des Nations Unies est une composante essentielle du maintien de la paix. À l'heure où nous parlons, 10 000 membres de la police des Nations Unies servent en première ligne dans 16 opérations de paix des Nations Unies à travers le monde. Leurs efforts nous aident non seulement à renforcer la sécurité par des opérations de patrouille et d'autres formes d'appui opérationnel, mais aussi, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, à améliorer le respect des normes internationales relatives aux droits humains et à faire respecter l'état de droit. La police des Nations Unies a démontré sa capacité d'agir de manière intégrée dans les missions de maintien de la paix. Au Soudan du Sud, elle appuie les efforts de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et promeut les droits humains en échangeant directement avec les populations au service desquelles elle œuvre. En République centrafricaine, elle apporte son appui aux forces de sécurité nationales, en renforçant les capacités de la police et de la gendarmerie nationales afin de les aider à s'acquitter efficacement de leurs missions.

La police des Nations Unies travaille dans des environnements difficiles et dangereux. Pour qu'elle soit efficace, nous devons procéder à des évaluations de la performance qui soient d'une réelle utilité afin de remédier aux lacunes et de promouvoir son efficacité sur le terrain. En outre, nous devons veiller à ce qu'elle soit correctement préparée et équipée et à ce qu'elle soit dotée des ressources nécessaires pour relever les défis sur le terrain. Le Nouvel Agenda pour la paix nous donne une précieuse occasion de renforcer les capacités de maintien de la paix des Nations Unies afin d'intervenir rapidement face aux crises émergentes. Nous nous faisons également l'écho de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un multilatéralisme en réseau. Cela nous permettrait d'adopter une approche plus efficace et plus universelle de la paix et de la sécurité et de tirer davantage parti des outils de maintien de la paix à notre disposition afin de répondre aux menaces nouvelles et émergentes. Nous devons faire en sorte que les outils actuels continuent d'accroître l'efficacité et la responsabilité de la police des Nations Unies. Un personnel en tenue mieux formé et mieux équipé permettra d'améliorer la sûreté et la sécurité des civils et de renforcer la responsabilité des soldats de la paix.

Malte se félicite que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit un thème transversal de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. De ce fait, la police des Nations Unies a atteint ses objectifs de parité des sexes pour 2025, et sur les neuf composantes Police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, cinq sont dirigées par des femmes. Nous devons continuer à mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, accroître le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et veiller à ce qu'elles puissent continuer de participer et de contribuer véritablement au maintien de la paix. À cet égard, je tiens à remercier M^me^ Fossen d'avoir partagé

son expérience au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. La prochaine réunion ministérielle sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui aura lieu à Accra en décembre, sera l'occasion d'obtenir des résultats concrets pour améliorer les opérations de maintien de la paix conformément aux efforts de réforme en cours. Malte demeure déterminée à appuyer la police des Nations Unies et à l'aider à relever les défis qui l'attendent.

Pour terminer, je voudrais poser les questions suivantes sur trois points soulevés aujourd'hui. Comment la formation et le renforcement des capacités peuvent-ils être améliorés pour obtenir les résultats qui sont nécessaires sur le terrain ? Quelles sont les lacunes actuelles ? Pour ce qui est de gagner la confiance des populations locales, quels sont les enseignements tirés qui pourraient aider d'autres missions ? Les intervenants peuvent bien entendu partager leurs expériences à cet égard. Enfin, en ce qui concerne les menaces nouvelles et émergentes, auxquelles chacun des intervenants a fait allusion, comment estiment-ils pouvoir s'adapter à l'évolution des situations au sein de leurs missions respectives ?

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et les autres intervenants des informations qu'ils nous ont fournies au cours de la présente séance. Nous tenons également à rendre hommage aux femmes et aux hommes de la police des Nations Unies qui ont perdu la vie en s'acquittant de leurs fonctions au service de l'ONU dans le monde entier.

Nous sommes conscients que dans les opérations de paix multidimensionnelles actuelles, le mandat de la police des Nations Unies prévoit notamment une série de tâches essentielles, telles que l'appui au rétablissement de l'ordre public, la fourniture d'un appui opérationnel à la police du pays hôte, la protection des civils ainsi que du personnel et des installations des Nations Unies et l'aide au renforcement des capacités, parmi d'autres activités urgentes.

Il convient de noter que la police des Nations Unies a déjà atteint ses objectifs de parité des sexes pour 2025, et que sur les neuf composantes Police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, cinq sont actuellement dirigées par des femmes. Il va de soi qu'un plus grand nombre de femmes dans les opérations de paix se traduit par des missions de paix plus efficaces.

L'ONU a recensé certaines des menaces les plus graves de notre époque pour la paix, la sécurité et le développement dans le monde, notamment l'expansion des conflits dans les zones très peuplées ; l'expansion de la criminalité transnationale organisée et de l'extrémisme violent, comme l'a souligné M^me^ Landgren ; les risques accrus d'insécurité climatique et cybernétique ; et une demande accrue de renforcement général des capacités nationales et de réforme de la police. Si l'on n'y fait pas face, ces menaces pourraient mettre en péril la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, nous saluons les efforts déployés pour améliorer la performance des chefs de la police civile chargés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'accent étant particulièrement mis sur le plan stratégique de mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus pour la période 2023-2026.

Guidé par ce noble objectif, le Mozambique a participé aux missions de la police des Nations Unies. Sa première force de police a servi au Timor-Leste en 1999, conformément aux dispositions de la résolution 1236 (1999). En 2012, des membres de la police mozambicaine ont œuvré au sein du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, s'efforçant de contribuer à stabiliser le pays et de promouvoir la sécurité et l'état de droit. Les connaissances approfondies acquises par le Mozambique et les importants enseignements qu'il a tirés dans le cadre des missions de la police des Nations Unies montrent clairement que, entre autres facteurs, l'efficacité des opérations de maintien de la paix dépend de leur légitimité sur le plan local. Par conséquent, il importe de comprendre comment les populations locales perçoivent les soldats de la paix des Nations Unies.

Tout en reconnaissant les mesures importantes prises par les missions de la police des Nations Unies, nous nous déclarons vivement préoccupés par les problèmes qui continuent de fragiliser la paix et la sécurité internationales, à savoir le terrorisme, la criminalité organisée, la cybersécurité, le trafic et la prolifération d'armes, la criminalité transnationale organisée, la radicalisation et l'extrémisme. Pour régler ces problèmes, il faut améliorer l'échange de renseignements sur les activités terroristes, les réseaux de criminalité organisée et les cybermenaces, dispenser une formation spécialisée sur la collecte de renseignements, les techniques d'enquête et la criminalistique numérique, et renforcer les mesures de contrôle aux frontières. À cet égard, le Mozambique juge important de continuer d'améliorer la collaboration et le partage d'informations entre les services de police, les services de renseignement et les autres organisations internationales concernées. Il importe également que ces dimensions soient prises en compte dans les discussions actuelles sur le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, y compris les composantes Police.

Pour terminer, nous sommes convaincus qu'un engagement commun de tous les États Membres a le pouvoir de renforcer l'importance et le rôle des missions de la police des Nations Unies dans le monde entier.

M^me^ Matar (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies, M. Shahkar, les chefs de la police civile Fossen et Bizimungu, ainsi que M^me^ Landgren, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Partout dans le monde, nous observons une augmentation du nombre de conflits, une détérioration de l'état de droit et une perte de confiance dans les opérations menées par la police des Nations Unies. En dépit de ces difficultés, les capacités de la police des Nations Unies restent un élément important de la protection des civils en ce qu'elles garantissent la sûreté et la sécurité des populations et renforcent les institutions nationales fragiles. Je voudrais rendre hommage à tous mes collègues agents qui servent dans leurs lieux d'affectation dans le monde entier.

Les Émirats arabes unis appuient le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général et les cinq axes de changement de l'initiative ONU 2.0, qui vise à moderniser l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU, y compris le maintien de l'ordre, afin qu'elle soit mieux à même de relever les défis actuels et émergents. À cet égard, je voudrais souligner quatre points essentiels.

Premièrement, l'application des normes de performance de la police des Nations Unies demeure indispensable pour s'assurer qu'elle ne remplit pas seulement sa mission, mais qu'elle est également perçue comme telle par les communautés qui l'accueillent. Une plus grande transparence, l'établissement de rapports sur les incidents et l'utilisation de données peuvent constituer des outils essentiels pour le travail de la police dans le cadre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance et du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix. La constitution rapide de réserves, les formations et autres éléments préalables au déploiement peuvent contribuer de manière décisive à l'état de préparation opérationnelle et à l'amélioration des performances de la police des Nations Unies.

C'est pourquoi, en septembre, pour appuyer les efforts de la Division de la police, les Émirats arabes unis ont accueilli pour la deuxième fois un atelier sur la performance de la police des Nations Unies à Abou Dhabi. Nous avons réuni les responsables des composantes Police, des opérations de paix et des missions politiques spéciales pour échanger des vues sur les questions de performance et de responsabilité.

Deuxièmement, les services de police des Nations Unies peuvent bénéficier de partenariats régionaux. Les Émirats arabes unis estiment que les mécanismes de collaboration avec les organisations policières régionales, telles que l'Organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL), par exemple, peuvent être essentiels pour garantir des services de police qui tiennent compte du contexte. Les travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre constituent une occasion importante d'évaluer l'efficacité des efforts d'assistance de l'ONU en matière de police, de recenser les lacunes dans le soutien et de créer des synergies entre les mécanismes de police des Nations Unies et les mécanismes de police régionaux et sous-régionaux.

Troisièmement, les soldats de la paix doivent bien connaître l'environnement dans lequel ils servent. Outre les facteurs de conflits de longue date, les changements climatiques contribuent de plus en plus à l'instabilité, comme l'a souligné la cheffe de la police civile Fossen dans son exposé. Les changements climatiques perturbent les modèles agricoles, alimentent les affrontements entre les communautés et suscitent une concurrence autour de ressources naturelles rares. L'ONU doit montrer la voie en joignant le geste à la parole et en veillant à ce que ses opérations de maintien de la paix ne nuisent pas à l'environnement. Les Émirats arabes unis ont été le fer de lance des efforts déployés pour soutenir le Secrétariat de l'ONU dans sa transition vers une plus grande utilisation des énergies renouvelables dans ses opérations de maintien de la paix, notamment grâce au pacte énergétique sur les énergies renouvelables dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En tant que parrains de l'Initiative internationale pour l'application de la loi en faveur du climat et à l'appui de la stratégie environnementale du Secrétariat de l'ONU, les Émirats arabes unis travaillent en étroite collaboration avec la Division de la police et d'autres parties prenantes. Nous comptons parmi nos partenaires l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), INTERPOL, l'Institut de recherche pour systèmes d'information sur l'environnement, la Communauté des polices d'Amérique, AFRIPOL, l'Association des chefs de police des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la police du Conseil de coopération du Golfe, l'Association des directeurs de la police des pays des Caraïbes, le Département de la sécurité intérieure des États-Unis et le Groupe conjoint de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les Émirats arabes unis sont

heureux de collaborer avec ces organisations afin d'améliorer les capacités des services de police de prévenir et de combattre les crimes qui ont une incidence sur l'environnement et les changements climatiques.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Initiative internationale pour l'application de la loi en faveur du climat, les Émirats arabes unis ont facilité le lancement de cinq initiatives visant à lutter contre les crimes contre l'environnement dans le monde entier : une unité d'opérations sur le climat dirigée par INTERPOL, une évaluation mondiale de l'état de préparation, des recherches menées par l'ONUDC sur les crimes contre l'environnement, une initiative de préparation aux changements climatiques et un centre de formation mondial qui a vu le jour à Abou Dhabi. Cette année, les Émirats arabes unis accueilleront pour la première fois un forum ministériel sur la résilience face aux changements climatiques, intitulé « Donner aux forces de l'ordre les moyens de construire un avenir plus vert », en marge de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Doubaï à la fin du mois.

Enfin, il est essentiel d'accroître la participation des femmes au sein de la police des Nations Unies et des forces de police dans le monde entier afin de rendre les sociétés moins violentes, plus pacifiques et plus inclusives. Les Émirats arabes unis félicitent la Division de la police d'avoir atteint son objectif de participation des femmes dans un délai aussi court, mais nous devons également reconnaître que l'objectif actuel de 13 % est loin de représenter la parité. Il est essentiel d'avoir plus d'ambition et de rehausser l'objectif actuel de 13 % pour la parité femmes-hommes en tenue si nous voulons que les femmes participent pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux efforts de paix, y compris sur le terrain.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais exprimer une nouvelle fois notre gratitude à la cheffe de la police civile Fossen pour l'accueil chaleureux qu'elle nous a réservé lors de la récente visite de l'association des conseillers militaires et conseillers pour les questions de police au Soudan du Sud. Nous saluons la mobilisation de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud en faveur du pays et le rôle essentiel que les capacités de la police des Nations Unies continuent de jouer au sein de la Mission.

Étant donné que les Émirats arabes unis parrainent le Sommet des chefs de police des Nations Unies qui aura lieu en 2024, je voudrais exprimer l'engagement renouvelé de mon pays à travailler en étroite collaboration avec la Division de la police et le Département des opérations de paix dans le cadre de la mise en œuvre du Nouvel Agenda pour la paix.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les intervenantes et intervenants des informations qu'ils nous ont communiquées. Par l'intermédiaire des chefs de la police civile ici présents, nous remercions tous les effectifs de police chargés du maintien de la paix de s'acquitter consciencieusement des tâches qui leur sont confiées dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité dans des situations de conflit complexes.

La composante Police occupe une place particulière dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Selon le mandat de la mission en question, l'étendue des activités des Bérets bleus peut varier, allant des conseils aux collègues locaux sur place à la prise en charge complète du maintien de l'ordre public.

La plupart des opérations de maintien de la paix sont déployées dans des pays où les services nationaux de police sont considérablement affaiblis, voire inexistants. Dans de telles circonstances, les problèmes de criminalité peuvent se multiplier, notamment la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic de stupéfiants, la violence sexuelle et la violence contre les enfants. Par conséquent, les membres de la police des Nations Unies, qui sont mieux préparés à faire face à de telles situations, peuvent apporter une contribution considérable à la tâche essentielle qui consiste à protéger les civils contre les menaces directes à la sécurité, ainsi qu'à assister ou même remplacer temporairement les forces de l'ordre nationales. Dans le même temps, il convient d'éviter les situations dans lesquelles la présence prolongée des missions conduit fondamentalement à remplacer durablement les activités des agents de police locaux par celles du personnel des Nations Unies.

À cet égard, une autre tâche importante que les Bérets bleus accomplissent avec succès est de fournir une assistance à la réforme post-conflit des institutions chargées de faire respecter la loi et d'améliorer les capacités nationales des États hôtes. Nous faisons ici référence au partage d'expérience, à l'organisation d'activités et à la formation du personnel. Plus ces tâches seront exécutées avec efficacité, plus vite la responsabilité du maintien de l'ordre public pourra être entièrement transférée aux forces nationales.

Il convient de veiller tout particulièrement à ce que, après le retrait d'une opération de maintien de la paix, les capacités des forces de l'ordre nationales et les infrastructures mises en place ne se détériorent pas ou ne tombent pas en ruine. Il faut par conséquent, même lorsque l'opération de maintien de la paix est encore présente, tenir compte des enseignements tirés d'autres opérations de maintien de la paix et des conditions particulières de l'État hôte en question, ainsi que des facteurs susceptibles d'affaiblir

ultérieurement les infrastructures mises en place. Des mesures doivent être prises pour garantir la solidité et la pérennité des capacités des forces de l'ordre et des institutions chargées de faire respecter l'état de droit.

Les Bérets bleus sont l'un des visages du maintien de la paix, car les agents de police sont souvent les premiers à interagir avec la population. La manière dont la mission est perçue dans son ensemble dépend largement de la capacité de cette dernière d'établir une communication efficace avec les autorités locales et les habitants et de veiller à ce que les spécificités culturelles et nationales soient prises en compte, de même que les éventuels facteurs ethniques, religieux et autres facteurs pouvant créer des conflits. Les policières peuvent jouer un rôle inestimable dans ces efforts.

Dans le même temps, l'accent ne doit pas être tant mis sur la réalisation d'indicateurs de genre exprimés en pourcentage que sur la bonne exécution des activités prescrites, les circonstances particulières du déploiement et l'évaluation des conditions de sécurité. En outre, lors du déploiement de femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris à des postes de direction, le principe de la diversité géographique doit être strictement respecté.

La police des Nations Unies joue incontestablement un rôle important dans les efforts déployés par les opérations de maintien de la paix pour prévenir la reprise d'un conflit dans le cadre de leur mandat au sein d'une mission donnée. Cependant, il est difficile d'imaginer la contribution que les policiers affectés au maintien de la paix peuvent apporter aux efforts de prévention des conflits et de médiation déployés par le Secrétaire général avant l'éclatement d'une crise et le déploiement d'une mission. Nous sommes convaincus que les discussions sur tous les aspects du maintien de la paix, y compris le maintien de l'ordre, doivent être menées en toute transparence. Nous pensons que les cadres les plus appropriés pour de telles discussions sont le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale, où tous les pays fournisseurs de contingents sont représentés et qui a pour mandat d'examiner de manière exhaustive les questions liées au maintien de la paix.

Bien entendu, les membres de la police des Nations Unies doivent être bien formés et équipés. Ils doivent également être très motivés pour s'acquitter de leurs fonctions. À cet égard, nous appuyons les travaux menés actuellement par le Secrétariat, ainsi que les activités menées dans le cadre de la coopération bilatérale interétatique et par de nombreuses organisations régionales, notamment l'Union africaine, en vue d'améliorer le niveau de formation des policiers et policières affectés au maintien de la paix. La Russie contribue activement à cet effort commun. Depuis 2000, des centaines de policiers étrangers affectés au maintien de la paix – dont un grand nombre de femmes –, y compris des commandants, originaires de plus de 50 pays, principalement africains, ont suivi des cours certifiés par l'ONU à l'Institut russe de formation supérieure du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie, à Domodedovo. La Russie possède une expérience unique dans le domaine de la formation professionnelle des soldats de la paix, que nous sommes prêts à partager. Des centaines de Bérets bleus russes contribuent également au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Aujourd'hui, les policiers russes, dont plus d'un tiers sont des femmes, servent dans cinq missions des Nations Unies. Parmi eux figurent des spécialistes de la criminalistique, des enquêtes criminelles, de l'administration et de la gestion de l'ordre public. Nous sommes prêts à continuer de contribuer au travail des policiers affectés au maintien de la paix.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé, et je souhaite tout particulièrement la bienvenue aux chefs de la police civile, au Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies et à la Directrice exécutive de Security Council Report.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail essentiel accompli par la police des Nations Unies, qui va de la protection des civils à la dissuasion de la violence, en passant par l'appui aux autres composantes militaires et civiles des missions. Il s'agit d'un travail difficile, dangereux et indispensable, et je souhaite ajouter qu'il est crucial de veiller à ce que les vues de la police des Nations Unies soient prises en compte dans le processus décisionnel des missions de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la planification et l'affectation des ressources. Ses contributions revêtent la plus haute importance. Les États-Unis demeurent déterminés à appuyer la police des Nations Unies et à l'aider à relever les défis qui l'attendent. À cette fin, je voudrais aborder trois points.

Premièrement, il est primordial que les membres de la police des Nations Unies soient bien formés. Au cours des quatre dernières années, les États-Unis ont investi plus de 4 millions de dollars dans des programmes de formation à l'intention du personnel de la police des Nations Unies. Le moment est venu pour la police des Nations Unies de tirer pleinement parti de ces investissements et de rendre obligatoires les formations professionnelles spécifiques.

Deuxièmement, comme nous l'avons entendu, nous devons continuer d'accélérer l'intégration des femmes dans tous les domaines des activités de police. Les policières jouent un rôle de premier plan dans la reconstruction des communautés et le rétablissement de la confiance entre les citoyens et les institutions de sécurité qui les servent. En d'autres termes, il est impératif d'accélérer l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte des activités de police pour que les missions de maintien de la paix puissent atteindre leurs objectifs.

Troisièmement, les activités de police jouent un rôle important pour faire face aux défis complexes et multiformes qui menacent la paix et la sécurité internationales de manière plus générale. À titre d'exemple, la police des Nations Unies est déjà présente dans les missions politiques spéciales et apporte son appui aux équipes de pays des Nations Unies dans des pays où il n'y a pas de missions de maintien de la paix. À mesure que les changements climatiques engendrent déstabilisation et conflits dans des contextes fragiles, de nouveaux besoins se font jour dans le secteur de la sécurité. Nous encourageons l'ONU à se pencher sur les besoins et les possibilités futurs de la police des Nations Unies, et nous apprécierions de recevoir une mise à jour du rapport 2018 du Secrétaire général sur les activités de police des Nations Unies (S/2018/1183).

Pour terminer, la police de proximité contribue à apaiser les tensions et à aider les communautés à se protéger. Elle représente un élément essentiel du maintien et de la consolidation de la paix, et nous sommes déterminés à collaborer avec la police des Nations Unies sur l'avenir du maintien de l'ordre.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Lacroix, pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je remercie tous les intervenants de leurs déclarations très instructives et éclairantes sur de nombreuses questions importantes, telles que le rôle du renforcement des capacités, y compris à des fins de transition, le rôle des femmes dans la police des Nations Unies, l'importance de s'adapter aux nouvelles technologies et, bien évidemment, la question cruciale de la sûreté et de la sécurité. Mais je voudrais insister plus particulièrement sur ce à quoi beaucoup ont fait allusion, à savoir le caractère évolutif des conflits – auquel nous sommes confrontés dans de nombreux contextes de maintien de la paix – et la nécessité de mieux s'attaquer aux principaux facteurs de conflit, tels que le rôle des changements climatiques et leur incidence sur les conflits, les activités criminelles transnationales et, bien entendu, le terrorisme mondial. Je pense qu'il est important de souligner, comme beaucoup l'ont fait, que pour faire face à ces facteurs de conflit, d'une manière générale, il faut adopter des mesures qui relèvent du maintien de l'ordre. Je suis dès lors convaincu que la police jouera un rôle de plus en plus important dans les opérations de paix multilatérales sur le terrain, afin que nous puissions mieux relever ces défis.

Dans les chapitres du Nouvel Agenda pour la paix consacrés aux opérations de paix, l'accent est mis sur l'importance de promouvoir un multilatéralisme en réseau dans le contexte des opérations de paix, ce qui signifie que nos opérations sur le terrain dans le domaine de la paix et de la sécurité doivent être mieux outillées pour s'attaquer aux facteurs de conflit que j'ai évoqués. Je pense que cela passera par un renforcement du rôle de la police des Nations Unies, par une meilleure coopération et coordination avec d'autres organismes ou entités au sein et en dehors du système des Nations Unies, ainsi que par une capacité accrue à élaborer et à mettre en œuvre des plans appropriés aux niveaux national, régional et mondial afin de s'attaquer à ces importants facteurs de conflit.

En ce qui concerne les autres questions, je m'en remettrai à mes collègues, le chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies et, bien entendu, M^me^ Landgren. J'attends avec intérêt leurs commentaires. Je m'arrêterai là.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Lacroix des précisions qu'il a apportées.

Je donne maintenant la parole à M. Bizimungu, pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M. Bizimungu : J'ai reçu une question de la part du représentant de l'Équateur sur la contribution de la composante Police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) par rapport à la formation en matière d'investigations criminelles. Je répondrai en disant que, nous, en tant que composante Police de la MINUSCA, nous contribuons de deux façons pour former la gendarmerie et la police en matière d'investigations criminelles.

Mais d'abord, nous avons des cours spécialisés que nous donnons aux agents de police, et ces cours spécialisés se concentrent sur différents domaines, en particulier ceux relatifs aux investigations criminelles, par exemple la police technique, la police judiciaire et les investigations

en matière de violences sexuelles. Toutes ces formations permettent à la police nationale et à la gendarmerie d'avoir plus de capacités dans les investigations criminelles.

Le deuxième moyen qui nous permet de renforcer la capacité de la police et de la gendarmerie nationales en matière d'investigations est la colocation, parce que nous travaillons avec leur personnel dans leurs stations de police et dans leurs brigades de gendarmerie, où nous prodiguons des conseils en matière d'investigations et d'autres domaines de la police. Puisque je dois revenir au problème initial qui a été posé, la surpopulation dans les lieux de détention, ceci permet d'assurer que, s'il y a des personnes qui sont détenues de façon illégale, nous donnons conseil afin de procéder à leur libération. Cela participe à la solution de ce problème.

Pendant que nous travaillons ensemble, dans leurs stations et dans leurs brigades, jour après jour, nous les aidons, nous prodiguons conseil et nous assurons que les investigations soient faites de façon professionnelle et, surtout, d'une façon respectueuse des droits de la personne. Voilà ce que je peux dire, brièvement, à propos de cette question.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M^me^ Fossen, pour qu'elle réponde aux observations et aux questions qui lui ont été adressées.

M^me^ Fossen (*parle en anglais*) : Je remercie tous les membres du Conseil pour le soutien qu'ils ont clairement apporté aujourd'hui au rôle de la police des Nations Unies et au Nouvel Agenda pour la paix.

Je répondrai d'abord à la question du représentant de l'Équateur, qui était très concrète. La question était, si j'ai bien compris, la suivante : que peut faire le Conseil de sécurité pour faciliter la protection des civils ?

Tout d'abord, je tiens à dire très clairement que le soutien qui a été exprimé aujourd'hui, ainsi que la reconnaissance du rôle de la police, sont les éléments les plus importants que le Conseil de sécurité puisse contribuer. Il est fondamental de reconnaître le rôle de la police, en plus de la force : en effet, les contingents des Nations Unies ont la priorité mais il est important, ensuite, de renforcer le rôle de la police pour garantir une paix durable.

Lorsque nous travaillons dans des camps de déplacés, nous agissons conformément au principe de la police des Nations Unies en matière de protection des civils. Pour cela, notre travail policier tient compte des questions de genre. Nous avons besoin, de la part du Conseil de sécurité, d'un soutien fort et continu pour que les pays fournisseurs de personnel de police déploient des femmes et des hommes qualifiés, mais surtout des femmes, qui font l'effort supplémentaire de s'impliquer auprès des communautés locales, des personnes déplacées et des femmes vulnérables, et de leur créer un espace qui nous permette de les aider à avancer. Nous voyons cela très clairement au Soudan du Sud.

Puisque nous saluons le rôle de la police des Nations Unies et l'importance d'une police qui tient compte des questions de genre, je tiens également à dire qu'il est aussi important de nous doter d'un budget suffisant pour l'équipement dont les femmes ont besoin afin de partir en patrouille sur de longues distances. Il est plus facile pour nos collègues masculins de la police des Nations Unies de rejoindre les rangs. Les femmes membres de la police des Nations Unies ont demandé à plusieurs reprises les équipements adaptés à leur situation dont elles ont besoin pour aller dans des zones reculées et lors d'un déploiement de plusieurs semaines. J'ai discuté de cette question avec le Fonds de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix et avec ONU-Femmes, et nous y travaillons. Mais si nous envoyons des femmes sur le terrain, nous aurons besoin d'équipements qui leur sont adaptés, afin de pouvoir assurer leur sécurité et de répondre à leurs autres besoins.

De plus, je tiens à mentionner un sujet de discussion fréquent entre le commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et moi-même. Selon le commandant de la force, il est important de reconnaître que les policiers du monde entier sont formés pour interagir avec les populations. Voilà pourquoi il a été très utile de déployer des membres de la police des Nations Unies au sein de la force, et d'une manière très efficace au sein de la MINUSS.

La représentante de Malte a posé une autre question, portant sur les moyens de renforcer nos capacités sur le terrain et de créer des programmes bénéfiques et pérennes. Je réponds que nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement hôte, ce qui est important, et que nous lui ouvrons un espace et les possibilités de travailler à nos côtés. Mais, après notre départ, c'est le gouvernement qui devra conduire les programmes. Nous sommes sur place à l'invitation du gouvernement hôte, nous devons donc créer un espace et nous assurer que nos programmes sont pérennes et qu'ils permettent de former la police locale et la chaîne judiciaire.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, Chef de la MINUSS, dit souvent que tout l'enjeu est de savoir ce que nous laissons derrière nous. Nous ne pensons qu'à cela. Que devons-nous laisser derrière nous pour que le Soudan du Sud puisse fonctionner de manière autonome et jouir d'une bonne gouvernance ?

À cet égard, je tiens à conclure en rappelant que je me félicite des propositions de soutien que j'ai entendues aujourd'hui. Je peux assurer aux membres que le renforcement des capacités de la police des Nations Unies, au sein de la MINUSS, se fait toujours dans le cadre de notre rôle

policier, mais aussi dans le respect des droits humains et de l'état de droit. Cela nous permet de faire fonctionner l'ensemble de la chaîne judiciaire. Il ne sert à rien de bien former la police au Soudan du Sud s'il n'y a pas ensuite de procureurs, de tribunaux ou de lieux de détention capables de gérer l'ensemble de la chaîne de commandement si des personnes doivent être condamnées, par exemple, pour des violences sexuelles et fondées sur le genre. Nous devons travailler sur toute la chaîne de commandement. Je suis fière de dire que nous nous y employons du mieux que nous pouvons sous l'excellente direction du Représentant spécial Haysom.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Shahkar, pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui lui ont été adressées.

M. Shahkar (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, pour le large soutien du Conseil et le temps qu'il consacre à ces discussions. Je vais aborder brièvement quelques points qui ont été soulevés.

Je commence par le rôle de la police des Nations Unies dans les transitions, dont l'importance est cruciale lorsque notre mission prend fin et que nous nous retirons alors que les institutions sont encore fragiles. Il faudrait que la police des Nations Unies soit présente plus longtemps, d'une manière ou d'une autre, pour maintenir la dynamique afin d'assurer un développement durable.

Le deuxième point concerne la criminalité organisée, que M^me^ Landgren a évoquée. Ce phénomène a des ramifications à l'échelle mondiale. Il ne se cantonne pas à une seule zone, comme c'est le cas d'une mission de maintien de la paix ; au contraire, il touche l'ensemble des régions. Nous privilégions donc une riposte très cohérente faisant appel à l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre et à la coopération avec les services de police régionaux.

Il a également été question de la mobilisation rapide de la police des Nations Unies dans les situations de conflit. Nous pourrions éviter certains conflits si la police des Nations Unies était impliquée plus tôt dans les points chauds qui sont susceptibles de basculer dans un conflit. Nous recevons parfois des demandes de nos coordonnateurs régionaux et du Programme des Nations Unies pour le développement, et notre soutien prend également la forme de déploiements de la police des Nations Unies.

Nos deux chefs de la police civile ont parlé du renforcement des capacités. Comme l'a souligné M^me^ Fossen, le problème est d'ordre budgétaire. La difficulté, pour le renforcement des capacités, c'est que, comme nous le disons pour la police, aucun renforcement des capacités n'est possible sans deux éléments : la volonté politique et l'argent. La police est un service coûteux. Nous demandons donc un appui du Conseil en termes de budget, lorsqu'une réforme de la police est envisagée.

Le dernier point soulevé au cours de ce débat concerne la pérennité de nos actions après notre départ. Nous y réfléchissons, et nous demanderons l'appui du Conseil et des États Membres pour déterminer comment pérenniser notre action après notre départ. Cela implique de conserver sur place des moyens policiers, même quand les missions prennent fin, qu'il s'agisse de missions de maintien de la paix ou de missions politiques.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M^me^ Landgren, pour qu'elle réponde aux observations et aux questions qui lui ont été adressées.

M^me^ Landgren (*parle en anglais*) : Je n'ai pas relevé de questions particulières concernant ma déclaration, et je ne souhaite donc pas ajouter autre chose.

Le Président (*parle en chinois*) : Aucune question ne vous a été adressée, M^me^ Landgren, mais les questions que vous avez posées dans votre intervention méritent certainement une réflexion approfondie. Cela nous aidera à aller de l'avant et nous guidera lorsque nous discuterons des activités pertinentes.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix, les chefs de la police civile des deux missions, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies et M^me^ Landgren de leurs exposés, d'avoir évoqué avec nous leurs activités et de nous avoir fait part de leurs commentaires et de leurs réserves. Ces informations seront à n'en pas douter tout à fait utiles et précieuses pour améliorer le travail de la composante Police des opérations de maintien de la paix des Nations unies.

Le travail des opérations de paix en matière de police continuera à bénéficier d'un soutien fort de la part du Conseil de sécurité. La cheffe de la police Fossen a mentionné qu'il devrait y avoir des équipements adaptés aux femmes, et nous en avons pris bonne note. Bien qu'ils ne soient pas présents à la séance de ce jour, plusieurs représentants permanents sont également engagés dans un travail très important pour continuer d'apporter un soutien substantiel aux opérations de paix. À travers les participants aujourd'hui, je tiens à dire notre admiration à tous leurs collègues qui travaillent actuellement en première ligne, et à leur rendre hommage.

La séance est levée à 12 h 30.